

**PROCES-VERBAL DU CSEE Extraordinaire
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 11.01.2024 à 09h30**

Présents :

- Monsieur SACCO, Vice-Président du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame PETONZOPA, suppléante liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante NS

Absents :

Pas d'absents

I. Vote des nouveaux élus

Suite à la démission du service de 3 membres élus, de nouveaux postes sont vacants. Alexandra MERIC et Mireille EKOBO deviennent titulaires.

Les postes à pourvoir sont : secrétaire du CSE, secrétaire adjointe du CSE, Référent Harcèlement et Agissements Sexistes, CSE Central et un poste à la CSSCT.

Les membres élus sont favorables à ce que le vote s'effectue à main levée.

Désignation du secrétaire :

Les candidats au poste de secrétaire du CSE sont : Madame LEGRAND.

A l'unanimité des membres élus (9), Madame LEGRAND est élue secrétaire du CSE pour le mandat actuel.

Désignation du secrétaire adjoint :

Les candidats au poste de secrétaire adjoint du CSE sont : Madame DOS SANTOS

A l'unanimité des membres élus (9), Madame DOS SANTOS est élue secrétaire adjointe du CSE pour le mandat actuel.

Désignation au CSE Central :

Les 2 postes de titulaires au CSE Central sont disponibles.

Madame MERIC étant suppléante au CSE Central, prend un des postes de titulaire. Un poste de titulaire et un poste de suppléant sont à pourvoir.

Les candidats au poste de titulaire au CSE Central sont : Madame MOINARD.

A l'unanimité des membres élus (9), Madame MOINARD est élue représentante du CSE au CSEC.

Désignation de suppléante au CSE Central :

Les candidats au poste de suppléante au CSE Central sont : Madame LEGRAND.

A l'unanimité des membres élus (9), Madame LEGRAND est élue suppléante au CSEC.

Désignation à la CSSCT :

Les candidats au poste à la CSSCT sont : Madame QUINTARD.

A l'unanimité des membres élus (9), Madame QUINTARD est élue à la CSSCT pour le mandat actuel.

Désignation du Référent Harcèlement et Agissements Sexistes :

Les candidats au poste de référent harcèlement et agissements sexistes sont : Madame CYCUMAR.

A l'unanimité des membres élus (9), Madame CYCUMAR est élue référent harcèlement et agissements sexistes pour le mandat actuel.

2. Calendrier CSE et CSSCT 2024

N'ayant pu trouver une date sur le mois de janvier 2024, le CSE et la CSSCT sont programmés au 1^{er} février 2024.

Il est décidé que dorénavant les réunions CSE et CSSCT auront lieu les jeudis après-midis à 14h afin de permettre à tous les membres d'être présents sans empêcher les temps de réunion d'équipe.

Sont retenues les dates suivantes :

- 1 février 2024, 9h30 + CSSCT à 11h30
- 29 février 2024, 14h00
- 21 mars 2024, 14h
- 25 avril 2024, 14h + CSSCT à 16h
- 30 mai 2024, 14h
- 27 juin 2024, 14h
- 11 juillet 2024, + CSSCT à 16h
- 29 août 2024, 14h
- 26 septembre 2024, 14h

- 17 octobre 2024, 14h + CSSCT à 16h
- 21 novembre 2024, 14h
- 12 décembre 2024, 14h.

3. Questions diverses :

Pas de questions



*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*

*Guillaume SACCO,
Vice-Président du CSEE.*



**Compte-rendu de la CSSCT
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du Val de Marne
du 11/01/2024 à 10h30**

Présents :

- Monsieur SACCO, Directeur-adjoint du SSE94, Vice-Président du CSEE
- Madame MERIC, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame VINCENT, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT

Début de la séance à 10h30

La CSCCT de ce jour, remplace celle de décembre qui n'a pas pu avoir lieu précédemment faute de disponibilité.

1. Vote des nouveaux élus

En raison de la démission du service d'un membre élu, un poste est à pourvoir.

Les membres élus sont favorables pour effectuer le vote à main levée.

Brigitte QUINTARD est candidate.

- ✓ **À l'unanimité des membres élus, Madame QUINTARD est élue titulaire de la CSSCT pour le mandat actuel.**

2. Calendrier CSSCT 2024

Le calendrier annuel 2024 est dressé comme suit :

- ✦ 1^{er} trimestre : le 01 février 2024 à 11h30
- ✦ 2^{ème} trimestre : le 25 avril 2024 à 16h00
- ✦ 3^{ème} trimestre : le 11 juillet 2024 à 16h00
- ✦ 4^{ème} trimestre : le 17 octobre 2024 à 16h00

3. Questions diverses :

Aucune question.

La séance est levée 11h00.

Mireille EKOBO
Secrétaire de la CSSCT



Guillaume SACCO
Vice-président de la CSSCT



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 01.02.2024 à 09h30 à 12h

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS

Absente :

- Madame VINCENT, titulaire liste NS

1. Approbation du procès-verbal du CSEE et du dernier compte-rendu de la CSSCT approbation du procès-verbal du 23/11/2023 + celui du CSE extraordinaire du 08/12/2023 + PV de carence de décembre + CSE extraordinaire du 11/01/24

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents en dehors du PV du CSE Extraordinaire du 08 décembre 2023. Ce dernier doit subir une modification.

2. Mouvements du personnel de novembre et décembre 2023

Service d'Investigation Éducative 1

Marie-Pierre CHAUMET-VELAY est en arrêt maladie depuis le 15.05.2023.

Départ à la retraite de Colette ELSÉN en décembre 2023.

Départ de Elise DUBOIS DE PRISQUE en décembre 2023

2 postes de travailleurs sociaux en CDI sont à pourvoir.

2 postes de travailleur social est à pourvoir en CDD dont 1 gelé.

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir.

Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

*3 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

Départ de Nadège MINISCLOU en décembre 2023.
Arrêt de temps de psychologue de Marjorie BODIT

*2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.
1 poste de psychologue à pourvoir.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

Arrivée de Hélène OGUNLEYE en novembre 2023.

Direction

Pas de poste à pourvoir.

Équipe technique

Pas de poste à pourvoir.

3. Activité du SSE 94

Service d'Investigation Educative :

La baisse d'ordonnancement au Service d'Investigation Educative ainsi que l'absence de recrutement font que la commande attendue ne sera pas atteinte de peu. Il y a 391 mesures d'actées sur 2023 sur 400 demandées.

Services d'Assistance Educative en Milieu Ouvert :

Le service rencontre des difficultés de recrutement et il y a également une diminution des ordonnancements.

Les tribunaux n'ont pas assez de personnels permettant de faire des évaluations ce qui induit un manque de demande de mesures en Assistance Educative en Milieu Ouvert.

Les 4 équipes ne sont pas équitables en terme de territoire, de nombres de mesures et de professionnels. L'équipe 2 est la plus pourvoyeuse de mesures mais est celle où il manque le plus de professionnels. La solidarité est de mise, les autres équipes ont modifiés leur zone tampon afin de réduire le nombre de différés. Cependant, d'autres services extérieurs ont dû en prendre également.

Réparation Pénale :

La commande n'a pas été atteinte du fait de la difficulté de recruter des travailleurs sociaux.

La réquisition prend l'appellation de Notification, en effet, les jeunes sont reçus désormais au parquet par les délégués du procureur. Ces notifications arrivant incomplètes au service RP, le temps de prise en charge des mineurs se voyait retarder en attente de recevoir les éléments complétant le dossier. Un total de 197 mesures a été facturés au lieu de 270 prévus.

Le 15/05/2024 au matin, Monsieur DUPUIS viendra rencontrer la direction et les chefs de services à Créteil.

4. Bilan de l'activité du CSE

Point reporté au prochain CSE

5. Etablir le calendrier 2024 du CSE +CSSCT

Il a été établi lors du CSE du 11/01/2024.

Les horaires en après-midi ne conviennent pas à la directrice compte tenu de son organisation. Nous lui expliquons que certains membres du CSE sont en réunion et que cela pose difficulté aux chefs de service.

Voici les dates des futurs CSE :

- 29/02/24
- 21/03/24
- 25/04/24
- 30/05/24 (absence de Madame Khoualed, le Vice-président prendra le relais,)
- 27/06/24
- 11/07/24 date à modifier cause réunion plénière, remplacée par le 18/07/24
- 29/08/24
- 26/09/24
- 17/10/24
- 21/11/24

- 12/12/24

6. Fiche de mission (directrice)

Il manque uniquement cette fiche.

Madame Khoualed doit se renseigner auprès du siège pour qu'on puisse nous la transmettre. L'assistante de direction sera sollicitée si pas de retour.

7. Temps de convivialité pour les salariés autour de Noël

Cette question devait être abordée lors du CSE précédent en décembre 2023. De ce fait, la question n'est plus d'actualité, car le Noël est passé. Cependant les membres élus réfléchissent à une autre proposition pour un moment de convivialité avec l'ensemble des salariés.

8. Heures de délégation des administratifs (comment aménager le temps de travail des administratifs afin de leur permettre d'exercer leur fonction d'élus ? heures supplémentaires payés ?

Les travailleurs sociaux ont des mesures en moins, ce qui n'est pas le cas des agents administratifs. Leurs heures de délégation ne sont pas réellement prises, elles ne bénéficient pas d'aménagement dans leur travail lorsqu'elles doivent répondre aux demandes du CSE. Il y a un risque d'effectuer des heures supplémentaires, mais il n'y a pas le budget pour y répondre.

Madame KHOUALED refuse les heures supplémentaires. Elle nous informe avoir transmis cette demande aux chefs de service qui doivent trouver une organisation conjointement avec ces agents administratifs élus.

Elle sollicite fortement la mise en place des bons de délégation pour officialiser les temps de réunions concernant les élus. Ces bons garantiraient également leurs sécurités.

Nous sommes le seul CSE de la Fondation à avoir des agents administratifs comme élus.

Il peut y avoir des réflexions venant des collègues ou chefs de service qui sont faites sur les absences des élus qui répondent à leurs tâches du CSE, ce qui a une tendance à faire culpabiliser les élus concernés. Madame KHOUALED rebondit à nouveau sur les bons de délégation.

Un calendrier précisant les dates de réunions préparatoires, les réunions du CSE/CSSCT ainsi que les réunions du CSE Central va être affiché dans les services. Il y a également le planning hebdomadaire propre à chaque équipe qui permet de préciser ces temps de réunions. Cette organisation a pour but d'informer les salariés afin d'éviter toutes remarques désobligeantes.

9. Enregistreur des réunions CSE et CSSCT.

Plus facile pour la prise de notes pour la secrétaire de séance. Les propos en off non enregistrés, puis une fois le compte-rendu fait, effacement de l'enregistrement.

Madame KHOUALED entend nos difficultés et comprend la facilité du traitement des informations, mais est dérangée par cet objet qui ne rend pas naturel nos échanges. Madame KHOUALED n'est pas à l'aise avec cet outil, craint que nos échanges soient de moindres qualités et demande de reporter notre demande.

Madame KHOUALED n'est pas opposée à y réfléchir.

10. Bilan de la régulation de l'équipe 2.

Ce bilan signe t'il l'arrêt de la règle ou est-ce pour faire un point et évoquer un éventuel renouvellement ?

La règle, telle commandée au départ, devait prendre fin en décembre à la suite d'un bilan. L'alerte d'une salariée au sein de cette équipe et l'enquête qui en découle a modifié le contenu de la régulation.

De plus, au vu des départs de travailleurs sociaux, la dynamique d'équipe n'est plus la même.

Madame KHOUALED nous informe qu'un Plan d'Action Corrective va être mis en place, car il y a obligation à le faire après une enquête RPS. De ce fait, il est nécessaire de renouveler la régulation au sein de cette équipe.

Un temps de réflexion entre Monsieur LANDRU, la direction et la cheffe de service de l'équipe 2 est envisagé afin de réfléchir aux modalités de la poursuite de cette régulation.

Les membres élus du CSE questionnent des propos tenus par la direction à une réunion de pôle à Choisy et souhaitent différencier leur conclusion de celle de la direction.

A la lecture de la définition de « harcèlement », les élus ont validé des faits de harcèlement. L'avocat précise qu'il n'y a pas de harcèlement moral au sens strict de la loi.

La direction pense que le problème est bien plus ancien que les faits reprochés actuellement. Pour qu'un fait précis d'harcèlement moral soit avéré, il faut qu'il y ait systématiquement des faits identiques répétés sur un temps donné.

11. Point ménage sur tous les sites ainsi que sur les coupures fréquentes d'électricité.

Est-il possible d'augmenter l'ampérage électrique ?

Les problèmes électriques sont connus sur le site de Créteil, contrairement au site de Choisy. La demande d'augmenter l'ampérage électrique a été faite à maintes reprises depuis environ 2 ans, mais le service ne reçoit toujours pas de réponses positives.

Concernant le ménage, un point avec le nouveau Directeur Général est prévu.

Il est envisagé de prendre un contrat général pour les sites du 94.

Il est évoqué le problème des cafards et une apparition récente de souris sur le site de Choisy.

Pour une action de traitement efficace, il y a une organisation à trouver. Il faudrait que ce soit fait le week-end pour permettre un enfumage des locaux. Cela a un coût élevé, il est

prévu d'échanger avec les entreprises voisines, pour savoir s'ils rencontrent les mêmes problématiques afin d'envisager une action commune.

Concernant le site de Créteil, il est fait part de laisser aller hygiénique : la vaisselle qui reste sur le bord de l'évier, les fours micro-onde non entretenus, les toilettes laissés sales, ... Ce problème a été réglé sur le site de Choisy suite à des réunions de pôles.

Il serait intéressant de mettre en place des réunions de pôles au sein du service de Créteil concernant toutes les équipes fréquentant et utilisant ces locaux.

12. Utilisation du local CSE pour répondre aux besoins du service. Qu'en est-il combien de temps cela va durer ? Quelle organisation ?

Cette question avait été posée lorsqu'il y avait des problèmes de chauffage à la comptabilité. Depuis que le chauffage a été rétabli, la question ne semble plus se poser.

Le local CSE est propre aux activités du CSE, mais si cette salle est libre, nous devons être solidaire et la rendre disponible.

La direction autorise cette utilisation lorsqu'elle est libre et sous la condition que les armoires du CSE soient fermées à clé.

13. Disparition de différentes choses (chargeur, jeux enfants, écharpe)
De nouvelles disparitions de matériels divers et variés nous ont été remontées par des salariés.

Il est évoqué l'accès à des casiers individuels fermant à clés. Ce type de casier est onéreux au vu du nombre de salariés.

Lors des achats des nouveaux bureaux, la possibilité d'avoir un tiroir ou un casier fermant à clé n'a pas été réfléchi.

14. Questions diverses :

Pas de questions spécifiques.

*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*



*Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.*

P. O


Service Social de l'Enfance

1, avenue Georges Duhamel

94000 CRETEIL

Tel : 01 49 56 58 00

Fax : 01 49 59 91 22

Service Social de l'Enfance du Val de Marne (94)

Comité Social et Economique d'Etablissement

Budget Prévisionnel 2024

**Budget Prévisionnel des Activités Sociales et Culturelles (ASC)
et des Attributions Economiques et Professionnelles (AEP) pour l'année 2024**

Montant prévisionnel du budget fourni par le service comptabilité

Etablissement	Cotisations Activités Sociales et Culturelles	Cotisations Attributions Economiques et Professionnelles	TOTAL
	ASC	AEP	
	1,25%	0,20%	
TOTAL	28 900 €	4 600 €	33 500 €

Dépenses	2024		Commentaires - Budget Prévisionnel	ASC %	Fonct %
	ASC	AEP			
	Prévisionnel	Prévisionnel			
Mise à disposition du site "Nouvelle Lune"	680,00 €	- €	Mise à disposition du site internet = 8 € par salarié inscrit sur le site (85 salariés tous les ans)	2,25%	0,00%
Billetterie cinéma = "Nouvelle Lune" (subvention du CSE sur les billets de cinéma)	4 290,00 €	- €	Prévisionnel 2024 = 1 000 billets (= 8 580,00 € pour un prix moyen de 8,58 € par billet hors subvention CSEE) La subvention de prise en charge du CSEE de 50% est estimée à environ 4 290,00 €.	14,17%	0,00%
Billetterie cinéma = "Nouvelle Lune" (prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets)	- €	350,00 €	Prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets Base de calcul = Prévision pour 2024 = 1 000 * 0,35 € par billets qui sont à prendre sur le budget fonctionnement	0,00%	7,86%
Sport/culture	5 150,00 €	- €	Base de calcul = Prévision de 65 remboursements à 70€ pour les salariés + 15 remboursements à 40€ pour les stagiaires. Années précédentes = Moyenne de 40 remboursements (2017 = 42, 2018 = 38, 2019 = 36, 2020 = 30, 2021 = 28, 2022 = 30 et 2023 = 41)	17,01%	0,00%
Chèques ANVC (vacances)	9 500,00 €	- €	Base de calcul = 100 €, 90 €, 80 € par salarié selon la tranche où se situe le salaire Brut et 40€ par stagiaire + 10 €/enfant (jusqu'à 16 ans révolus) Prévisionnel 2023 : 100 salariés, 68 enfants et 8 stagiaires	31,38%	0,00%
Chèques cadhoc (Noël)	9 400,00 €	- €	Base de calcul = 100 €, 90 €, 80 € par salarié selon la tranche où se situe le salaire Brut et 40€ par stagiaire + 10 €/enfant (jusqu'à 16 ans révolus) Prévisionnel 2023 : 100 salariés, 68 enfants et 8 stagiaires	31,05%	0,00%
Frais tenue de compte ASC	55,20 €	- €	Base de calcul = 4,60 € * 12 mois Frais de tenue de comptes du Crédit Mutuel	0,18%	0,00%
Frais tenue de compte AEP	- €	102,96 €	Base de calcul = 8,58 € * 12 mois Frais de tenue de comptes du Crédit Mutuel	0,00%	2,31%
Dépenses relatives au fonctionnement du CSE pour les ASC	200,00 €	- €	Frais de déplacement des élus, frais de transport, ...	0,66%	0,00%
Dépenses relatives au fonctionnement du CSE pour le FONCT	- €	200,00 €	Achat divers de fournitures, meubles	0,00%	4,49%
Accompagnement juridique	- €	1 440,00 €	Prestation d'accompagnement juridique par la Société CELIADE / JURI-CE pour 1 an	0,00%	32,34%
Formation Elus	- €	1 900,00 €	A définir selon les besoins	0,00%	42,67%
Frais d'avocat pour le CSE Central	- €	460,00 €	Base de calcul = 10% du budget fonctionnement Frais d'avocat pour le CSE Central	0,00%	10,33%
Temps convivial pour les salariés	1 000,00 €	- €	Temps convivial pour les salariés	3,30%	0,00%
				0,00%	0,00%
TOTAL DES DEPENSES	30 275,20 €	4 452,96 €		100,00%	100,00%

Recettes	2024		Attributions Economiques et Professionnelles (AEP) 0,20%	ASC %	Fonct %
	ASC	AEP			
	Prévisionnel	Prévisionnel			
Bimpli - CDEJ périmés/perdus 2021	853,51 €	- €	CDEJ périmés/perdus au titre de l'année 2021 (Chèque encaissé en 04/2023 mais perdu par la banque)		
Bimpli - CDEJ périmés/perdus 2022	262,40 €	- €	CDEJ périmés/perdus au titre de l'année 2022 (Chèque à encaisser sur 2024)		
Bimpli - CDEJ périmés/perdus 2022	350,39 €	- €	CDEJ périmés/perdus au titre de l'année 2022 (Chèque à encaisser sur 2024)		
TOTAL DES RECETTES	1 466,30 €	- €			

TOTAL BUDGET DE L'EXERCICE (dépenses - recettes)	28 808,90 €	4 452,96 €		100%	100%
---	--------------------	-------------------	--	------	------

Solde restant à répartir	91,10 €	147,04 €			
---------------------------------	----------------	-----------------	--	--	--

= Solde restant à répartir en fin d'année

= Solde restant à répartir en fin d'année

EXPLICATIONS DES DONNEES – BUDGET PREVISIONNEL 2024

COMPTE ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES – 1.25%

- **Mise à disposition du Nouvelle Lune :**

Les frais d'utilisation du site « Nouvelle Lune » sont de 8€ par salarié, soit un coût annuel de 680.00 € (sur la base de 85 salariés).

- **Billetterie cinéma (site Nouvelle Lune) :**

Tous les salariés et stagiaires peuvent bénéficier tous les mois de 6 places de cinéma à prix réduit dans la limite du budget annuel alloué à cette Activité Sociale et Culturelle, soit 4 290.00 € soit 1 000 places de cinéma.

Les billets de cinéma sont financés à hauteur de 50 % par votre CSEEE.

Les frais de port restent à la charge des salariés s'ils prennent des billets cinéma "papier". Par contre, il n'y a pas de frais de port sur les e-billets

- **Sport/culture :**

La participation aux activités sportives et/ou culturelles est de 70 euros par salarié et 40 euros par stagiaire, une fois par an.

Pour 2024, le CSEE estime une participation pour 65 salariés et 15 stagiaires, ce qui engendrera une dépense de 5 150 €.

- **Subvention vacances – Chèques ANCV :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier de la subvention vacances sans condition d'ancienneté.

Pour 2024, le CSEE estime répartir 9 500.00 € entre 100 salariés, 8 stagiaires et 68 enfants, selon les critères suivants :

- 100 € pour les salaires inférieurs à 2 065 € de salaire brut
- 90 € pour les salaires compris entre 2 065 € et 2 440 € de salaire brut
- 80 € pour les salaires supérieurs à 2 440 € de salaire brut
- 40 € pour les stagiaires
- 10 € supplémentaires par enfant jusqu'à 16 ans révolus.

Les tranches de salaires retenues par le CSEE sont exprimées en « **Salaire Brut** » et non en « salaire net imposable » comme précédemment pour des raisons de meilleure compréhension des nouvelles fiches de paie qui sont moins lisibles. Toutefois, ces tranches n'ont pas été modifiées et restent exactement les mêmes au-delà de la passation de net imposable en salaire brut.

- **Subvention de Noël :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier de la subvention Noël sans condition d'ancienneté.

Pour 2024, le CSEE estime répartir 9 400 € entre 100 salariés, 8 stagiaires et 68 enfants, selon les critères suivants :

- 100 € pour les salaires inférieurs à 2 065 € de salaire brut
- 90 € pour les salaires compris entre 2 065 € et 2 440 € de salaire brut
- 80 € pour les salaires supérieurs à 2 440 € de salaire brut
- 40 € pour les stagiaires

- 10 € supplémentaires par enfant jusqu'à 16 ans révolus.

Toutefois, les sommes attribuées en fonction des tranches de salaire, pourront être adaptées en fonction de la situation comptable du CSEE en fin d'année.

Les tranches de salaires retenues par le CSEE sont exprimées en « **Salaire Brut** » et non en « salaire net imposable » comme précédemment pour des raisons de meilleure compréhension des nouvelles fiches de paie qui sont moins lisibles. Toutefois, ces tranches n'ont pas été modifiées et restent exactement les mêmes au-delà de la passation de net imposable en salaire brut.

- **Frais de tenue des comptes :**

Ceux-ci sont stables et représentent une dépense de 55.20 € pour le compte des ASC du Crédit Mutuel (4.60 € * 12 mois).

- **Dépenses relatives au fonctionnement du CSEE pour les ASC :**

Il s'agit des frais de déplacement des élus, frais de transport, ... le CSEE estime une dépense de 200.00 €.

- **Buffet déjeunatoire :**

Il s'agit d'un temps convivial sous forme de buffet déjeunatoire pour une dépense de 1 000.00 €.

- **Bimpli :**

Il n'est habituellement pas possible d'estimer le montant de la ristourne que Bimpli adresse au CSEE en cours d'année. Cette ristourne correspondant aux Chèques Déjeuner remboursés et perdus de l'année N-1 au niveau national qui doit être affectée au budget des activités sociales et culturelles du CSEE

Exceptionnellement, le CSEE a déjà reçu 3 ristournes pour les titres de 2021 et 2022 pour la somme totale de 1 466.30€. Cette somme est donc déjà intégrée dans le budget prévisionnel 2024.

CONCLUSION :

Le budget prévisionnel 2024 du CSEE est calculé sur une estimation des rémunérations prévues au budget prévisionnel du SSE 94. Pour les activités sociales et culturelles (ASC), le budget 2024 est estimé à 28 900.00 €.

Afin de ne pas surestimer le budget prévisionnel 2024, ce dernier a été calculé sur une valeur de point à 3.93 € pour la masse salariale et non à 4.16 € comme prévu pour celui du SSE 94.

EXPLICATIONS DES DONNEES – BUDGET PREVISIONNEL 2024

COMPTE FONCTIONNEMENT – 0.20%

- **Billetterie cinéma (site Nouvelle Lune) :**

Les frais de gestion sur la billetterie cinéma (0.35 cts par ticket) sont pris en charge par votre CSEEE pour un maximum de 2.10 € par mois (6 * 0.35 cts) pour un coût total annuel de 350.00 € sur la base de 1 000 billets.

- **Frais de tenue des comptes :**

Ceux-ci sont stables et représentent une dépense de 102.96 € pour le compte du Fonctionnement du Crédit Mutuel (8.58 € * 12 mois).

- **Dépenses relatives aux frais de fonctionnement :**

Il s'agit des dépenses de fournitures (enveloppes, timbres, ramettes de papiers, cartouches d'imprimante, classeurs, pochettes plastiques, ...), le CSEE estime une dépense de 200.00 €.

- **Abonnement juridique C.E. :**

Un abonnement annuel est souscrit auprès de la société Juri CE afin d'apporter un accompagnement juridique au CSEE. Cet abonnement engendre une dépense de 1 440.00 €.

- **Formation pour le CSEE :**

Le CSEE prévoit un Budget de 1 900 € au titre des frais de formation des élus.

- **Frais d'avocat pour le CSEE Central:**

Le CSEE Central de l'association a pris la décision de s'accompagner des services d'un avocat pour un coût annuel de 10 % du budget du CSEE soit une somme de 460.00€.

CONCLUSION :

Le budget prévisionnel 2024 du CSEE est calculé sur une estimation des rémunérations prévues au budget prévisionnel du SSE 94. Pour le fonctionnement, le budget 2024 est estimé à 4 600.00 €.

Afin de ne pas surestimer le budget prévisionnel 2024, ce dernier a été calculé sur une valeur de point à 3.93 € pour la masse salariale et non à 4.16 € comme prévu pour celui du SSE 94.

**Rapport de la CSSCT
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du Val de Marne
du 1^{er}/02/2024**

Présentes :

- Madame KHOUALED, Directrice du SSE94, Présidente du CSEE
- Madame MERIC, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT

Absente :

- Madame VINCENT, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT

Début de la séance à 11h55

1. ÉCHANGE SUR LE RETOUR RPS (enquête) :

La RH et le juriste ont lu les retours de l'enquête. Madame KHOUALED corrige le terme « Harcèlement » en expliquant qu'après consultation de certains professionnels (juriste et avocat), l'acte s'apparente à du harcèlement, ce n'est pas du harcèlement à proprement dit. Le courrier d'alerte ne nommant pas non plus ce mot, nous ne pouvons pas l'indiquer. Les conclusions de l'enquête sur les faits montrent que ce sont des comportements inadaptés au travail et un Plan d'Action Corrective sera mis en place après que Mme KHOUALED ait reçu individuellement les personnes concernées.

2. RETOUR FORMATION SST :

Il faudrait faire une liste des personnes qui ont fait la formation Sauveteur Secouriste du Travail et l'afficher dans tous les services du SSE94.

Quid de l'organisation interne :

Dans chaque service, nous devons vérifier la boîte à pharmacie, les valises, et nous rapprocher de l'assistante de direction si besoin pour le rachat des produits périmés. Il faudrait également avoir à disposition des piles pour les talkies.

Mme KHOUALED rappelle que la clé pour ouvrir la porte de secours se trouvant derrière le bâtiment du site de Créteil, est mise à disposition pour tous les salariés. Le 1^{er} salarié qui arrive au service le matin, devrait aller ouvrir cette porte.

Quid des défibrillateurs Choisy / Créteil / RP :

Concernant l'acquisition des défibrillateurs, Mme KHOUALED en a parlé à Mme QUEVRIN pour définir le budget de l'achat d'1 pour le site de Choisy en priorité, ou de 2 pour le site de Créteil également. Nous sommes en attente de réponse sinon d'une éventuelle relance auprès de la comptabilité.

Transmission consignes de sécurité (évacuation, confinement) rappel pour les anciens – communication pour les nouveaux :

Nous sollicitons que les noms des personnes certifiées comme *Serre-file* et *Guide-file* soient affichés sur les tableaux d'affichage comme auparavant. Mme KHOUALED argumente que tout un chacun peut s'autoriser à être *Serre-file* ou *Guide-file* au moment d'une évacuation d'un incident car avec les congés, ces personnes nommées peuvent être amenées à être absentes.

Mme MERIC propose de communiquer cette nouveauté à tous les salariés pour cette année 2024. Mme KHOUALED nous dit qu'elle informera son équipe de cadres lors de leur réunion et ces derniers donneront l'information à leurs équipes respectives, elle propose de l'anticiper auprès de nos CDS pareillement.

En matière de sécurité, nous avons 2 alarmes distinctives. Bien définir l'usage de chaque boîtier : blanc, rouge et noir.

Test mise en sécurité ?

Définir ou réfléchir ensemble où se confiner en cas d'attentat dans le site de Créteil étant donné que la solution de la grande salle est inappropriée.

3. FICHES MISSIONS MANQUANTES :

L'assistante de direction a trouvé les fiches de missions manquantes et les a mises dans le réseau. Désormais, toutes les fiches de missions sont au complets.

4. QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse.

La séance est levée 12h50.

Mireille EKOBO
Secrétaire de la CSSCT



Nadia KHOUALED
Présidente de la CSSCT

P.O.


PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 29/02/2024 à 14h15

Présents :

- Monsieur SACCO, Vice-Président du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS en visioconférence

Absents :

Pas d'absent

1. Validation des derniers PV dont celui du 08/12/2023

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

Départ au 18/01/2024 de Madame RASSENDREN Cécile.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD (gelé).

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir.
Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

3 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

Départ de Christelle ROUSSEL au 02/01/2024.
2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir

Direction

Pas de poste à pourvoir.

Équipe technique

Pas de poste à pourvoir.

Postes administratif

Monsieur CROCE, est employé depuis le 02/01/2024 en tant que vacataire (agent de bureau) suite à un surcroit temporaire d'activité.

Madame NLEND Lily Rose, employée en CDD en qualité d'agent d'accueil du 08/01 au 10/01/2024 puis du 22/01 au 07/02/2024.

3. Activité du SSE 94

En AEMO, 85 % des mesures sur les 700 attendues ont été exercées sur l'année 2023, uniquement à cause de la vacance de postes, mais aussi à cause d'un manque d'ordonnancement.

Le Service d'Investigation Educative a exercé 91 % des 400 mesures demandées. Si l'objectif n'est pas totalement atteint, c'est essentiellement dû aux vacances de postes et à un manque d'ordonnancement sur un moment donné.

La Réparation Pénale a, quant à elle, effectuée 73 % des mesures. Ce taux s'explique par les vacances de poste mais également suite aux mesures mises en attente par manque de renseignements et de documents.

La DPEJ a été rencontrée le 28/02/2024, l'Assistance Educative en Milieu Ouvert est une activité phare sur le département. Ces mesures ont un effet de désengorgement des foyers. Elle n'était pas informée du manque d'ordonnancement.

L'ASE se trouve dans les mêmes difficultés que nos services face au recrutement.

4. Disparition, utilisation d'objets personnels, intrusion dans des locaux fermés.
En effet, il est à noter encore une disparition d'un chargeur de téléphone professionnel dans un tiroir d'une salariée, ainsi que l'intrusion dans un bureau de la compta initialement fermé.
La question de la sauvegarde de données confidentielles se pose ainsi que sur le respect et utilisation des biens d'autrui.

Ce problème devient récurrent et interne au service de Créteil.

Un investissement de casiers verrouillés pourrait être envisagé, mais est très couteux.

Une note à l'attention des salariés sera émise, car ce type de comportement ne peut être accepté et cautionné.

Il est important de préciser que chaque bureau peut être utilisé par des collègues mais le matériel utilisé ou emprunté doit être remis à sa place.

Il est important également que chaque salarié se montre vigilant à l'égard de ses biens personnels.

De plus, il est important de rappeler que seules certaines personnes (personnel de la comptabilité ou représentants du CSE) peuvent se rendre seul dans les locaux de la comptabilité. En raison de la présence de documents confidentiels, tout autre membre du personnel ne peut s'y rendre qu'en présence d'un chef de service, d'un membre de la comptabilité ou d'un élu. Une réorganisation vis-à-vis des clés de ces locaux va être effectuée.

La direction va se renseigner sur les coûts et la législation pour la mise en place d'éventuelles caméras ou vidéos surveillance qui pourraient être mis en place à la comptabilité, qui filmeraient les entrées et sorties. L'utilisation et la mise en place de ce type d'outils reste à la réflexion.

5. Etats des lieux des postes gelés. Qu'en est-il des postes de TISF, de la MJIE et des postes d'éducateurs scolaires ? sont-ils voués à disparaître ?

Concernant les postes de travailleurs sociaux au sein du Service d'Investigation Educative, ils resteront « gelés » tant que les objectifs demandés ne seront pas atteints.

Le poste de TISF sur l'équipe 2 n'étant pas pourvoyeur de mesures et en l'état actuel des faits, il restera « gelé ».

Quant aux postes d'éducateurs scolaires, ils ne sont pas gelés, simplement, ils n'existent plus.

6. Présentation du CSE aux équipes

La date du 23 avril 2024 après-midi à Créteil est actée. Cette dernière présentation permettra aux membres de la direction, aux membres de l'équipe 4 et des agents administratifs, ainsi que toute autre salarié souhaitant s'y joindre, d'y participer.

7. Condition du temps de convivialité

Ce point est reporté au prochain CSE.

8. Silao

Les services de Choisy et de Créteil rencontrent des problèmes réseaux, ce qui ralentit le travail. Qu'est-il possible de faire pour limiter ces problématiques ?

Ce logiciel nous amenant à travailler sur des supports dématérialisés, est-il envisageable d'acquérir des ordinateurs portables en supplément pour permettre de mener à bien les réunions dites « pluri » ? Il faut 1 ordinateur pour la prise de notes de la présentation et 1 ordinateur pour accéder aux informations de la situation familiale.

De plus, cette nouvelle organisation de travail pose également des questions en termes d'ergonomie. En effet, nous sommes dorénavant dans l'obligation de travailler fréquemment sur 2 fenêtres ouvertes en même temps afin d'établir par exemple un D3PE, ce qui rend le travail de lecture et d'écriture plus fastidieuse.

Une étude est nécessaire afin de répondre au mieux aux besoins des différents salariés au vu de l'utilisation de ce logiciel.

Concernant les problématiques du réseau internet sur Créteil, le contrat ainsi que le débit ne seront pas modifiés, tant que le projet immobilier sera en réflexion et en étude. Ça aurait dû être résolu avec le projet immobilier.

Sur Choisy, les problématiques ne sont pas tout à fait les mêmes, étant pourvu de la fibre.

9. Réactualisation du DUERP

Ce point est reporté au prochain CSE.

10. Nouvelle Lune et Aide Juridique

Il nous faut renouveler les abonnements.

Concernant « Nouvelle Lune », nous allons demander un nouveau devis plus en lien avec le nombre de salariés que compte le SSE94.

Nouvelle Lune est la plateforme accessible à tous les salariés. Suite à la demande de devis, un nouveau tarif nous est proposé à 680 euros pour l'année.

L'assistance juridique pour un abonnement d'une année est de 1440 euros.

Nous informons que ces abonnements sont renouvelés.

11. Conclusion de l'enquête RPS. Est-elle actée ?

L'enquête est clôturée, les salariés concernés ont été reçus individuellement.

12. Questions de salariés :

Quelles sont les modalités de recrutement ? Quels sont les diplômes demandés ou les critères de sélection afin d'intégrer le SSE94 ?

Des salariés se posent la question quant à l'accompagnement de ces futurs professionnels.

Nous recrutons prioritairement en termes de travailleurs sociaux : ES, AS, EJE, CESF, ainsi que des moniteurs éducateurs (ME) suite à un accord en réunion de CoDirection dans le cas où une candidature pourrait convenir.

Certains diplômes universitaires assimilés aux travailleurs sociaux, restent une exception. Au vu du contexte et face aux difficultés de recrutement, la direction ne s'interdit pas d'étudier ces candidatures tant que les profils font partie de la convention et que les financeurs acceptent de payer des salariés de diplômes universitaires.

La nécessité d'accompagnement dans la prise de poste est inhérente à l'arrivée de tout nouveau salarié au SSE94, mais elle ne doit pas être un poids pour l'équipe. Le chef de service fait partie de cet accompagnement.

13- Questions diverses :

Information de la Fondation

Ce point est reporté au prochain CSE.



*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*

*Guillaume SACCO,
Vice-Président du CSEE.*

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 21/03/2024 à 14h30

Présents :

- Monsieur SACCO, Vice-Président du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame CYCUMAR suppléante, remplaçante de Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante, remplaçante de Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

- Madame EKOBO, titulaire, liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS

1. Approbation du procès-verbal du CSEE du 01/02/2024

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

Dorénavant, suite à une consigne de la direction générale, le Président du CSE n'a plus obligation de signature.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

Prise de poste de Salomé PELTA, psychologue, le 05/02/2024.

Marie-Pierre CHAUMET-VELAY est sortie des effectifs le 21 février 2024.

3 postes de travailleur sociaux sont à pourvoir en CDI

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD (gelé).

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir.

Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

*2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

Prise de poste de Houria TAÏBY, éducatrice spécialisée, le 12/02/2024.

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir.

Direction

Pas de poste à pourvoir.

Équipe technique

Pas de poste à pourvoir

Personnel administratif

Fin du CDD de Lily-Rose NLEND au 07/02/2024 faisant suite au remplacement de Julien KACMIERZACK

3. Activité du SSE 94

Le Service d'Investigation Educative est à plus de 60 différés suite à une récente augmentation des ordonnancements et à un manque de salariés.

En revanche, en Assistance Educative en Milieu Ouvert, il y a une baisse notable des ordonnancements, toutes équipes confondues. Le constat est le même au sein des SAH du département.

Des salariés du SSE94 se retrouvent à un nombre de mesures inférieur à leurs normes.

4. Bilan 2023 du CSE

Les budgets ont diminué au vu des difficultés de recrutement et par conséquent de la baisse de la masse salariale.

Concernant les ASC, entre l'estimation faite du budget en début d'année et celui réellement perçu, nous avons une perte de 2699.33€.

Depuis 3 ans, il y a une baisse des budgets chaque année. Il y a moins d'ASC reversées aux salariés. Une économie a toutefois pu être réalisée sur le budget des ASC du fait d'une utilisation inférieure au budget prévu sur les ASC suivantes : Remboursement Sport/Culture, Billetterie cinéma et moment convivial.

Sur le budget du Fonctionnement, l'économie réalisée s'explique par la non planification de formation pour le CSE.

Les demandes de remboursement sport et cultures formulées par les salariés ont augmenté et continuent d'augmenter chaque année.

Concernant les chèques cadeaux, le solde du budget 2023 non utilisé (toutes ASC confondues) a été reversé aux salariés, permettant d'augmenter la dotation individuelle et de ne pas mettre de tranches de salaire différentes.

Le CSE a attribué la somme maximale pouvant être allouée aux salariés pour les chèques cadeaux. L'URSSAF fixant un plafond à hauteur de 183.00 € pour les chèques cadeaux, le CSE a attribué 180 € par salarié. Au-delà de cette somme, la dotation aux chèques cadeaux serait alors soumise à cotisations sociales.

Durant l'année 2023, le CSE n'a pas organisé de « temps convivial » à l'attention des salariés, la somme allouée pour cet instant a donc été répartie dans les chèques cadeaux.

Dans les recettes, chaque année, Bimpli reverse au titre national, un certain pourcentage du montant des chèques échangés et/ou perdus durant leur période de validité.

Les versements Bimpli effectués en fin d'année 2023 seront imputés sur le budget 2024.

Le fonctionnement du CSE :

Il y a une baisse du budget en lien avec la masse salariale.

L'accompagnement juridique a augmenté.

Une économie a été faite sur la billetterie cinéma et sur les dépenses relatives au CSE.

Les frais d'avocat, correspondant à 10% du budget est reversé au CSEC.

Une économie de 2709.22 euros a été faite sur l'année 2023.

A ce jour, les comptes du CSE sont stables :

10 122.51 euros de trésorerie pour les ASC (à destination des salariés)
16 294.65 euros sur le fonctionnement du CSE (destiné au fonctionnement et aux formations du CSE)

Rapport d'activité 2023 du CSE

Evènements clés :

De nouvelles élections ont eu lieu fin 2022 afin d'élire les membres du CSE et du CSSCT. Au bout d'un an, 3 professionnelles ont quitté leur mission d'élus du fait de leurs démissions du service.

Le projet immobilier mis en place par l'ancien Directeur Général est encore en questionnement.

Il y a eu différents échanges autour de l'organisation du service et sur les difficultés rencontrées par les salariés afin de faciliter leurs conditions de travail.
(Problèmes de réseaux, cafards, souris...)

Une enquête RPS a été menée à l'interpellation d'un salarié.

Les élus ont eu une formation obligatoire CSE/CSSCT.

Courant 2024, une formation devrait être mise en place pour le référent harcèlement par le biais du CSE Central.

Il y a eu des échanges autour des congés payés et des congés trimestriels afin de répondre aux questions des salariés.

Les membres du CSE ont travaillé sur la trame initiale du règlement intérieur du CSEE.

Le CSE a questionné l'organisation interne concernant la possibilité d'avoir des suppléants lors des CSSCT.

5. Bilan 2023 du SSE (tableau activité en %)

L'activité en AEMO et en MJIE n'est pas faite dû au manque de recrutement et à la baisse d'ordonnancement. En effet, sur les services d'AEMO le taux d'activité est de 84.5% et en MJIE de 91.25%.

En RP, l'arrivée de nouveaux professionnels au sein de cette équipe n'a pas permis de faire l'activité, d'autant que les réquisitoires étaient bloqués. Leur activité s'élève à 72.96%.

6. Condition du temps de convivialité

Une éventuelle organisation en découlera suite à un sondage qui sera adressé aux salariés pour coller au mieux à leurs souhaits.

7. Réactualisation du DUERP

Il est nécessaire d'y apporter de nouveaux points tels que l'enquête des risques psychosociaux qui s'est déroulée au sein du SSE94.

Le DUERP sera évoqué en réunion de direction puis par la suite au sein des équipes.

8. Informations sur la Fondation

Le président du CSEE n'ayant pas d'informations, ce point est reporté.

9. Outils de traçabilité CSE

Il existe des outils d'informations : un calendrier des réunions préparatoires CSE, CSSCT, CSEC et CSSCT-C est affiché sur les tableaux d'informations de chaque service.

De plus, les membres élus doivent indiquer sur le planning d'équipe, les différentes dates de préparation au CSE ainsi que les dates de réunion CSE afin de fluidifier l'organisation propre à chaque équipe.

10. Divers petits travaux en attente (compta fuite radiateur, salle d'entretien sans radiateur et volant roulant cassé...)

Certains travaux peuvent être envisagés, d'autres sont bien trop coûteux. Un possible déménagement met en stand-by ces travaux.

Concernant le radiateur de la comptabilité, un devis a été fait et semble être coûteux.

Le nettoyage du rideau de fer de la comptabilité sur lequel beaucoup de chiens urinent est actuellement nettoyé par Cybèle. La direction va se renseigner auprès de l'entreprise de ménage si elle peut intervenir. Elle va également réfléchir à l'intérêt de verrouiller à clé ce rideau qui est déjà sécurisé par un moteur afin de l'ouvrir.

Concernant les souris présentes à Choisy, les dératiseurs sont intervenus le mercredi 20/03/2024. En revanche, vis-à-vis des cafards, un traitement a eu lieu, il ne semble plus y avoir d'invasion.

Le sol de la cuisine à Choisy gondole, les salariés sont invités à soulever cette question auprès de leurs chefs de service pour ensuite y réfléchir en réunion de direction.

Sur les petits travaux, la direction peut essayer d'intervenir tel que le volet roulant d'une salle d'entretien à Créteil. Il est conseillé d'interpeller Philippe par mail en mettant l'assistante de direction en copie. Ensuite les travaux seront priorisés et traités en fonction.

Sur les gros travaux, il faut passer par les chefs de service.

11. Projet déménagement

La direction du SSE94 entend les besoins des salariés de communiquer à ce sujet mais actuellement, il n'y a pas d'informations concrètes à divulguer si ce n'est que le Directeur Général, qui se rend à Créteil le 3 Avril 2024, pilote le projet activement.

Les discussions sont entamées avec les financeurs sur la problématique du SSE94 afin de trouver le meilleur montage. Une rencontre est prévue début avril 2024 pour échanger autour de ce sujet.

12. Parc informatique

Les plans d'amortissement n'ont pas été faits correctement les années antérieures. On devrait récupérer des outils du parc du SSE91 ; ce sont des ordinateurs qui ont actuellement 3 ans. C'est la seule solution envisageable permettant de renouveler au mieux le parc informatique du SSE94.

13. Questions diverses

Qu'en est-il d'une éventuelle communication quant aux disparitions de divers objets au sein du SSE94 ?

La direction va communiquer à ce sujet très prochainement.

A quelle date se fait le départ de Madame KHOUALED ?

Le départ effectif de Madame KHOUALED est au 30/04/2024 (fin de contrat) mais ne sera plus présente sur le site à compter du 11/04/2024.

*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*



*Guillaume SACCO,
Vice-Président du CSEE.*



Service Social de l'Enfance

1, avenue Georges Duhamel

94000 CRETEIL

Tel : 01 49 56 58 00

Fax : 01 49 59 91 22

Service Social de l'Enfance du Val de Marne (94)

Comité Social et Economique d'Etablissement

Bilan - Comptes réalisés Activités Sociales et Culturelles (1,25%) 2023

BILAN - Activités Sociales et Culturelles 1,25%

Budget prévisionnel : 33 400,00 € <- Somme estimée en début d'année
Budget réel perçu au titre de l'année : 30 700,67 € <- Somme réellement perçue en fin d'année
Différence entre Budget prévisionnel et Budget réel perçu : -2 699,33 €

Charges	REEL N - 1	B.P. N	REALISE N	ECART	Commentaires relatif au Bilan 2023
	2022	2023	2023	(entre réalisé et prévisionnel)	
Sport/culture	2 100,00 €	5 500,00 €	2 751,45 €	-2 748,55 €	Soit 41 remboursements : - 41 salariés (maximum 70 €) - 0 stagiaire (maximum 40 €)
Billetterie cinéma - Nouvelle Lune (subvention sur les billets de cinéma et prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets)	2 023,24 €	6 000,00 €	2 079,51 €	-3 920,49 €	485 billets de cinéma (= 4 0159,02 € soit un prix moyen de 8,58 € par billet hors subvention CSEE) La subvention prise en charge par le CSEE a été de 2 079,51 € soit 50% du prix du billet Le solde non utilisé qui reste sur le compte Nouvelle Lune au 31/12/2023 sera réutilisé pour le BP 2024 pour la somme de 3 920,49 €
Billetterie cinéma (utilisation du site "Nouvelle Lune)	800,00 €	800,00 €	800,00 €	0,00 €	Mise à disposition du site internet "Nouvelle Lune" = 8 € par salarié inscrit sur le site (100 salariés)
Chèques ANVC (vacances)	9 699,30 €	9 510,00 €	9 738,00 €	228,00 €	2 salariés ont bénéficié de 140 € 10 salariés ont bénéficié de 130 € 61 salariés ont bénéficié de 120 € 3 stagiaires ont bénéficié de 60 € 52 enfants de 16 ans maxi ont bénéficié de 10 €
Carte Cadeaux (Noël)	12 959,10 €	9 400,00 €	13 830,30 €	4 430,30 €	73 salariés ont bénéficié de 180 € 4 stagiaires ont bénéficié de 70 € 55 enfants de 16 ans maxi ont bénéficié de 10 €
Frais tenue de compte	55,20 €	55,20 €	55,20 €	0,00 €	Frais de tenue de comptes du Crédit Mutuel (4,60 € * 12 mois)
Dépenses relatives au fonctionnement du CSE pour les ASC	16,74 €	200,00 €	0,00 €	-200,00 €	Frais de déplacement et frais de transport des élus en relation avec les ASC
Buffet déjeunatoire	769,92 €	1 500,00 €	0,00 €	-1 500,00 €	Temps convivial partagé avec les salariés
				0,00 €	
TOTAL DES CHARGES	28 423,50 €	32 965,20 €	29 254,46 €	-3 710,74 €	= Economies réalisées sur le budget prévisionnel

Produits	REEL N - 1	B.P. N	REALISE N	ECART	Commentaires relatif au Bilan 2023
	2022	2023	2023	(entre réalisé et prévisionnel)	
Natixis - CDEJ périmés/perdus	894,32 €	853,51 €	0,00 €	-853,51 €	CDEJ périmés/perdus au titre de l'année 2021 Cette recette non encore encaissée est à reporter sur l'année 2024
Natixis - CDEJ périmés/perdus	736,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CDEJ périmés/perdus au titre de l'année 2022 La recette non encore encaissée est à reporter sur l'année 2024
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
TOTAL DES PRODUITS	1 630,36 €	853,51 €	0,00 €	-853,51 €	= Dépassement du budget prévisionnel

DIFFERENCE ENTRE LE BUDGET PREVISIONNEL ET LE REALISE	26 793,14 €	32 111,69 €	29 254,46 €	-2 857,23 €	= Economies réalisées sur le budget prévisionnel
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--

Résultat de l'exercice	Ecart entre le Budget réel à percevoir au titre de l'année et le réalisé		
	2022	2023	
	Budget réel perçu par le CSE pour l'année	27 971,60 €	30 700,67 €
	Réalisé de l'exercice (Charges - Produits)	-26 793,14 €	-29 254,46 €
Résultat de l'exercice	1 178,46 €	1 446,21 €	

= Economies réalisées au 31/12 de l'année en cours sur le budget réellement perçu

Comptes bancaires	Sommes des écritures non pointées sur les comptes bancaires pour l'année N		
	2022	2023	
	Solde bancaire au 31 décembre	9 803,45 €	10 192,51 €
	Solde réel au 31 décembre (après rapprochement bancaire)	9 593,45 €	10 122,51 €
Différence (voir rapprochement bancaire)	210,00 €	70,00 €	



Service Social de l'Enfance

1, avenue Georges Duhamel

94000 CRETEIL

Tel : 01 49 56 58 00

Fax : 01 49 59 91 22

Service Social de l'Enfance du Val de Marne (94)

Comité Social et Economique d'Etablissement

Bilan - Comptes réalisés Fonctionnement (0,20%) 2023

BILAN - Fonctionnement 0,20%

Budget prévisionnel : 5 344,00 € <- Somme estimée en début d'année
Budget réel perçu au titre de l'année : 4 912,49 € <- Somme réellement perçue en fin d'année
 Différence entre Budget prévisionnel et Budget réel perçu : **-431,51 €**

Comparatif entre le Budget Prévisionnel et le Budget Réalisé	Charges	REEL N - 1 2022	B.P. N 2023	REALISE N 2023	ECART (entre réalisé et prévisionnel)	Commentaires relatif au Bilan 2023
	Billetterie cinéma = "Nouvelle Lune" (prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets)	171,85 €	525,00 €	169,75 €	-355,25 €	485 billets * 0,35 € de frais de gestion = 169,75 € de dépense réelle Le solde non utilisé qui reste sur le compte Nouvelle Lune au 31/12/2023 sera réutilisé pour le BP 2024 pour la somme de 355,25 €
	Frais tenue des comptes	101,16 €	101,76 €	102,36 €	0,60 €	Frais de tenue de comptes du Crédit Mutuel (8,48 € * 6 mois) + (8,58 € * 6 mois)
	Dépenses relatives au fct du C.E.	0,00 €	200,00 €	16,76 €	-183,24 €	Frais de déplacement et frais de transport des élus en relation avec le fonctionnement et/ou achat de Fournitures de bureau et matériel divers
	Accompagnement juridique	1 188,00 €	1 188,00 €	1 380,00 €	192,00 €	Abonnement pour 1 an
	Formation	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	-2 500,00 €	Il n'y a eu aucune formation payée sur 2023
	Frais d'avocat pour le CSE Central	400,00 €	534,40 €	534,40 €	0,00 €	Frais d'avocat pour le CSE Central (10% du budget fonctionnement)
					0,00 €	
					0,00 €	
					0,00 €	
TOTAL DES CHARGES	1 861,01 €	5 049,16 €	2 203,27 €	-2 845,89 €	= Economies réalisées sur le budget prévisionnel	

Produits	REEL N - 1 2022	B.P. N 2023	REALISE N 2023	ECART (entre réalisé et prévisionnel)	Commentaires relatif au Bilan 2023
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES PRODUITS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-

DIFFERENCE ENTRE LE BUDGET PREVISIONNEL ET LE REALISE	1 861,01 €	5 049,16 €	2 203,27 €	-2 845,89 €	= Economies réalisées sur le budget prévisionnel
--	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------	---

Résultat de l'exercice	Ecart entre le Budget réel à percevoir au titre de l'année et le réalisé		
	2022	2023	
	Budget réel perçu par le CSE pour l'année	4 475,62 €	4 912,49 €
	Réalisé de l'exercice (Charges - Produits)	-1 861,01 €	-2 203,27 €
Résultat de l'exercice	2 614,61 €	2 709,22 €	

= Economies réalisées au 31/12 de l'année en cours sur le budget réellement perçu

Comptes bancaires	Sommes des écritures non pointées sur les comptes bancaires pour l'année N		
	2022	2023	
	Solde bancaire au 31 décembre	13 698,33 €	16 294,65 €
	Solde réel au 31 décembre (après rapprochement bancaire)	13 698,33 €	16 294,65 €
Différence (voir rapprochement bancaire)	0,00 €	0,00 €	

EXPLICATION DES DONNEES – BILAN 2023

COMPTE ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES (ASC) – 1.25%

- **Sport/culture :**

La participation aux activités sportives et/ou culturelles est de maximum 70 euros par salarié ou maximum 40 euros par stagiaire une fois par an.

En 2023, le C.S.E.E. avait estimé une participation pour 70 salariés et 15 stagiaires. Au 31/12/2023, 41 salariés ont bénéficié de cette activité sociale et culturelle, ce qui a engendré une dépense à hauteur de 2 751.45 €.

- **Billetterie cinéma :**

Ces frais correspondent à la mise à disposition du site internet "Nouvelle Lune" pour 8 € par salarié inscrit sur le site (100 salariés) pour une somme total de 800.00 €.

- **Billetterie cinéma :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier tous les mois de 6 places de cinéma à prix réduit avec la subvention de 50% du C.S.E.E. via leur compte sur le site Nouvelle Lune. Le prix moyen du billet (hors subvention) est de 8.58 €.

Depuis la crise sanitaire du Covid-19, la vente de billets de cinéma reprend petit à petit et est stable depuis 4 ans.

Au 31/12/2023, 485 places de cinéma ont été vendues pour un coût de 4 220.65 € (part salariale + part C.S.E.E.). Sur cette somme, la participation C.S.E.E. est de 2 079.51 € correspondant à 50% du prix des billets vendus plus 169.75 € correspondant aux frais de gestion, soit un coût total de 2 249.26 €.

Billet électronique CGR (3 mois minimum)	25
Billet électronique Kinopolis (3 mois minimum)	36
E-billet Pathé	178
Ebillet cinéChèque validité 12 mois	16
Ebillet CinéChèque validité 3 mois	57
E-billet Gaumont Pathé	9
EBILLET MK2 (3 mois minimum)	48
UGC National	116
Total de billets vendus =	485

Nouvelle Lune ayant offert 4 places pour la projection privée du film "Indiana Jones et le cadran de la destinée", les élus ont permis aux salariés de pouvoir en bénéficier. Une salariée ainsi que sa famille a donc pu assister à cette projection au Grand Rex de Paris.

La réserve de trésorerie 2023 placée sur le compte de Nouvelle Lune était de 6 000.00 €, par conséquent, le solde non utilisé au 31/12/2023 est de 3 920.49 € (6 000.00 € - 2 079.51 €).

Cette réserve financière non utilisée à fin 2023 sera réutilisée sur le budget de l'année 2024.

- **Chèques Vacances :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier de Chèques Vacances ANCV sans condition d'ancienneté.

En 2023, 9 738 € ont été répartis entre 73 salariés et 3 stagiaires selon 3 tranches de salaire brut :

- 2 salariés ont bénéficié de 140 €
- 10 salariés ont bénéficié de 130 €
- 61 salariés ont bénéficié de 120 €
- 3 stagiaires ont bénéficié de 60 €
- 52 enfants de 16 ans maximum ont bénéficié de 10 €

- **Chèques Cadeau Noël :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier de Chèques Cadeau Noël sans condition d'ancienneté.

En 2023, 13 830.30 € ont été répartis comme suit :

- 73 salariés ont bénéficié de 180 €
- 4 stagiaires ont bénéficié de 70 €
- 55 enfants de 16 ans maximum ont bénéficié de 10 €

Le solde des activités sociales et culturelles non dépensées a été réparti sur les Chèques Cadeau Noël d'où la somme élevée attribuée aux salariés et stagiaires par rapport aux années précédentes.

De plus, les élus du C.S.E.E. ont fait le choix pour cette année de ne pas faire de différence entre les salaires et n'ont donc pas appliqué les 3 différentes tranches de salaires.

- **Frais tenue de compte :**

Les frais de tenue de compte bancaire pour le compte des ASC ouvert au Crédit Mutuel s'élèvent pour l'année 2023 à 55.20 €.

- **Dépenses relatives au fonctionnement du CSE pour les ASC :**

Il s'agit des frais relatifs aux déplacements des élus dans le cadre des ASC sur les sites de Choisy Le Roi et la Réparation Pénale (collecte des documents et distribution des Chèques Vacances et Chèques Cadeaux). Il n'y a eu aucune dépense au cours de l'année 2023.

- **Évènementiel :**

Les élus du C.S.E.E. n'ont pas eu l'occasion d'organiser d'évènement convivial en faveur des salariés pour l'année 2023. Aucune dépense n'a donc été engagée sur cette ASC.

- **Bimpli (Chèques Déjeuner) :**

Les ristournes reçues par le C.S.E.E. pour l'année 2023 sont arrivées en fin d'année et seront par conséquent encaissées sur l'année 2024.

Ces sommes versées par BIMPLI correspondent aux chèques de table perdus ou périmés au niveau national pour l'année 2022 et doivent être affectées au budget des activités sociales et culturelles du C.S.E.E.

CONCLUSION :

Le budget perçu par le C.S.E.E. au cours de l'année est de	+ 30 700.67 €
Les recettes perçues par le C.S.E.E. au cours de l'année sont de	+ 0.00 €
Les dépenses correspondant aux activités sociales et culturelles ont été de	- 29 254.46 €

Le résultat de l'exercice (budget + recettes - dépenses) est de	<u>+ 1 446.21 €</u>
---	---------------------

En raison de la baisse de la masse salariale due aux difficultés de recrutement qui touche le secteur du social, le budget annuel des ASC s'en trouve considérablement réduit. Entre l'estimation faite en début d'année pour l'ensemble des postes du SSE 94 et les cotisations réellement perçues pour les postes pourvus au cours de l'année 2023, il y a eu un manque à gagner de 2 699.33 € sur le budget des ASC. Ce sont autant d'Activités Sociales et Culturelles qui ne peuvent être distribuées aux salariés et stagiaires du SSE 94.

Toutefois le réalisé (recettes – dépenses) étant inférieur au budget perçu, le résultat de l'exercice 2023 est positif de 1 446.21 €. Cette somme sera reportée sur les comptes pour l'année 2024.

.

EXPLICATION DES DONNEES– BILAN 2023

COMPTE FONCTIONNEMENT – 0.20%

- **Billetterie cinéma :**

La prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets se porte à 0.35 € par billet de cinéma.

485 places de cinéma ont été achetées au cours de l'année 2023 pour la somme de 169.75 €.

La réserve de trésorerie 2023 placée sur le compte de Nouvelle Lune était de 525.00 €, par conséquent, le solde non utilisé au 31/12/2023 est de 355.25 € (525.00 € - 169.75 €).

Cette réserve financière non utilisée à fin 2023 sera réutilisée sur le budget de l'année 2024.

- **Frais de tenue des comptes :**

Les frais de tenue de compte bancaire pour le compte du Fonctionnement ouvert au Crédit Mutuel s'élèvent à 102.36 € pour l'année 2023.

- **Dépenses relatives aux frais de fonctionnement :**

Il s'agit des dépenses de fournitures (enveloppes, timbres, ramettes de papiers, classeurs, pochettes plastiques, double de clés de bureau, etc ...) ainsi que les frais relatifs aux déplacements des élus (réunions du CSE-Central, déplacements à la banque, ...).

Ces frais s'élèvent à 16.76 € pour l'année 2023.

- **Abonnement juridique C.S.E.E. :**

La somme engagée pour l'accompagnement juridique au titre de l'année 2023 est de 1 380.00 €.

- **Formation pour le C.S.E.E. :**

Aucune formation n'a été réalisée par les élus, il n'y a donc pas eu de dépense au cours de l'année 2023.

- **Frais d'avocat pour le CSE Central:**

Ces frais d'avocat correspondent à 10% du budget Fonctionnement du SSE 94 et sont reversés au CSE Central afin qu'il puisse avoir accès aux conseils d'un avocat pour la somme de 534.40 €.

CONCLUSION :

Le budget perçu par le C.S.E.E. au cours de l'année est de	+ 4 912.49 €
Les recettes perçues par le C.S.E.E. au cours de l'année sont de	+ 0.00 €
Les dépenses correspondant au fonctionnement ont été de	- 2 203.27 €

Le résultat de l'exercice (budget + recettes - dépenses) est de	<hr/> + 2 709.22 €
---	---------------------------

En raison de la baisse de la masse salariale due aux difficultés de recrutement, le budget annuel de fonctionnement s'en trouve considérablement réduit. Entre l'estimation faite en début d'année pour l'ensemble des postes du SSE 94 et les cotisations réellement perçues pour les postes pourvus au cours de l'année 2023, il y a eu un manque à gagner de 431.51 € sur le budget de fonctionnement.

Toutefois le réalisé (recettes – dépenses) étant inférieur au budget perçu, le résultat de l'exercice 2023 est positif de 2 709.22 €. Cette somme sera reportée sur les comptes pour l'année 2024.

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
DU VAL-DE-MARNE

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
D'ETABLISSEMENT

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

2023

De nouvelles élections ont eu lieu en décembre 2022 afin de constituer le CSEE actuellement en place.

3 anciens élus ont renouvelé leur mandat et 9 salariés ont été nouvellement élus.

Tout au long de l'année 2023, les membres élus du CSEE et les représentants de la Direction ont échangé autour de l'activité du Service Social de L'Enfance du Val De Marne.

Certains thèmes sont récurrents et sont abordés lors de chaque réunion, nous vous proposons donc de faire le point sur les principaux sujets ayant été discutés avec la Direction.

En décembre 2023, Madame DUBOIS DE PRISQUE, Madame ROUSSEL et Madame MINISCLOU, membres du CSEE, ont démissionné de leurs postes et ont par conséquent quitté le CSEE.

Présentation du CSEE aux salariés

Le CSEE étant nouvellement formé, les élus se sont présentés à l'ensemble des salariés du service. Tous les professionnels n'ayant pas été rencontrés, nous avons choisi de poursuivre ces présentations en 2024.

Nous avons expliqué les missions du CSEE et de la CSSCT, ainsi que les attributions des œuvres sociales tout en apportant des réponses aux diverses questions posées par les salariés.

Mouvements du personnel & Activité du service

A chaque réunion mensuelle, un point sur les mouvements du personnel est fait afin de faire un état des lieux des postes à pouvoir au sein du SSE 94. Nous avons pu constater que les équipes sont restées plutôt stables sur l'année 2023 en comparaison à ces 2 dernières années qui étaient plus mouvementées.

Pour autant, nous soulignons un manque de recrutement par faute de candidats, qui existe et qui perdure dans le secteur de la protection de l'enfance.

Un manque d'ordonnancement est également à noter au sein du service.

Projet immobilier du SSE 94

Ce sujet a pu être abordé lors de plusieurs réunions CSE et CSSCT, afin de connaître l'avancée de ce projet. Nous en avons également parlé lorsque nous avons abordé les conditions de travail des salariés sur différents postes.

Les financeurs ayant refusé de financer le projet de déménagement, un nouveau projet financier doit être actualisé auprès de la DPEJ et de la DTPJJ.

Conditions de travail

A plusieurs reprises, nous avons échangé sur les conditions de travail au sein des différents services et équipes.

Nous avons mis en avant des problèmes récurrents de chauffage, de coupures d'électricité, de présence de nuisibles (insectes et rongeurs), de défaut d'accès au réseau sur les différents sites de Créteil et de Choisy Le Roi.

Le sol de la cuisine qui gondole sur le site de Choisy le Roi présente également une source de dangers en raison de chutes potentielles.

Du fait de plusieurs de ces difficultés, le service comptabilité n'a d'ailleurs pas pu travailler dans leurs locaux durant plusieurs semaines.

Risques Psycho-Sociaux

Les RPS ont fait l'objet de plusieurs réunions. En 2023, une salariée a saisi le CSEE pour suspicions de faits de harcèlement. Conjointement avec les représentants de la direction, les élus ont effectué une enquête.

Fin 2023, cette enquête est toujours en cours mais sur la fin et les élus du CSEE ont pu donner leurs avis sur les conclusions de l'enquête.

Organisation du service

Les élus du CSEE et de la CSSCT ont échangé à plusieurs reprises autour de l'organisation du service, en évoquant les difficultés de chaque équipe. Nous avons pu être alertés par certains salariés quant à leurs situations particulières.

Les différents échanges nous ont permis de s'assurer que la Direction avait connaissance de ces difficultés et de savoir ce qui a été mis en place ou le sera, afin de permettre à chaque salarié d'évoluer dans de bonnes conditions de travail.

Nous avons questionné la régulation au sein d'une équipe d'AEMO, ainsi que la participation devenue obligatoire depuis septembre 2023 aux groupes d'analyses professionnelles pour l'ensemble des salariés concernés.

Formation des secouristes au travail

A plusieurs reprises, les membres élus ont sollicité la mise en place de la formation des secouristes au travail.

Cette formation a eu lieu en novembre 2023 et 12 professionnels ont été formés.

Formation des élus

L'ensemble des élus du CSEE a bénéficié de 5 jours de formation en novembre 2023 pour une formation obligatoire CSSCT.

La formation pour le Référent Harcèlement et Agissements sexistes a été discuté en CSE-Central et cette formation devrait avoir lieu en 2024.

Organisation des congés payés et trimestriels

La question a été soulevée à plusieurs reprises, afin de savoir si les congés trimestriels peuvent être accolés aux congés annuels. La Direction Générale de la Fondation l'a rendu possible depuis avril 2023.

De plus, la possibilité de transférer les congés trimestriels du 4^{ème} trimestre sur la première semaine de janvier 2024 a été questionnée dans le but de faciliter la continuité du service. Exceptionnellement, la direction a accepté.

Règlement intérieur du CSEE

Suite aux élections des nouveaux élus du CSEE, un travail a été effectué sur le règlement intérieur du CSEE.

La Direction générale a souhaité proposer une trame commune à l'ensemble des CSEE de la fondation. Cependant, les membres élus du CSEE du SSE 94 ont souhaité conserver leur ancienne trame permettant d'apporter d'avantages de précisions.

Organisation interne CSE/CSSCT

Les membres de la CSSCT ont demandé la possibilité d'avoir des suppléants, ce qui a été refusé par la direction. Ceci n'étant pas une obligation pour la CSSCT.

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 25/04/2024 à 14h00

Présents :

- Monsieur SACCO, Vice-Président du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

Pas d'absents

1. Approbation du procès-verbal du CSEE du 21/03/2024

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

*3 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD (gelé).*

Service d'Investigation Éducative 2

*Pas de poste à pourvoir.
Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE. Dans l'attente, ce poste a été transformé pour permettre d'évoluer en temps supplémentaire pour les psychologues.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

*2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.
2 poste de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDD.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

*2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.
1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

Arrivée de Sabrina HADJ ALI, TISF, le 15/03/2024.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir.

Direction

Pas de poste à pourvoir.

Équipe technique

Pas de poste à pourvoir.

Personnel administratif

Pas de poste à pourvoir.

3. Activité du SSE 94

Concernant les Services d'Investigation Educative, les salariés sont dans leurs normes.
Il n'y a pas de problème d'ordonnancement.

Sur les services d'Assistance Educative en Milieu Ouvert, il n'y a plus de différés quel que soit les équipes. Il y a 30% de l'activité non faite à fin février.

La DPEJ et les magistrats se réunissent prochainement pour évoquer cette baisse d'ordonnancement.

La Réparation Pénale est à 100% de son activité. Tout le monde a sa norme de mineurs et l'équipe est au complet. La demande est actuellement de 120 réquisitions.

Etant donné qu'il y a plus de réquisitions que de professionnels pouvant les absorber, il y a une liste d'attente d'environ 4 mois.

4. Consultation des congés prévisionnels des salariés

En l'absence d'informations complémentaires et de données erronées, ce point ne peut être validé.

Il est reporté lors d'un CSE extraordinaire mardi 30/04/2024 à 12h30.

5. Comptes administratifs

La commission de finance n'a pas encore eu lieu, ce point est reporté au prochain CSE.

6. Projet immobilier

Le rendez-vous prévu avec la DPEJ et la PJJ en avril 2024 a été annulé à la demande de la DPEJ et est reporté au 22 mai 2024.

La direction n'est pas en mesure d'apporter de nouvelles informations.

7. Mail vigilance disparition d'objets

L'écriture d'un mail concernant diverses disparitions de biens personnels et/ou professionnels à l'attention des salariés du SSE94 est travaillé lors de la réunion pour leur être adressé.

8. Questions diverses

Question réseau informatique :

Un diagnostic a été fait par le fournisseur du siège. La direction est en attente de son retour de diagnostic et de ce qu'il faut mettre en place.

Budget prévisionnel du CSE :

Concernant le compte des activités sociales et culturelles, le budget prévisionnel 2024 du CSE est calculé sur une estimation des rémunérations prévues au budget prévisionnel du SSE94.

Pour les activités sociales et culturelles (ASC), le budget 2024 est estimé à 28 900.00€.

Afin de ne pas surestimer le budget prévisionnel 2024, ce dernier a été calculé sur une valeur de point à 3.93€ pour la masse salariale et non 4.16€ comme prévu pour celui du SSE94.

Concernant le compte de fonctionnement, le budget prévisionnel 2024 du CSE est calculé sur une estimation des rémunérations prévues au budget prévisionnel du SSE94. Pour le fonctionnement, le budget prévisionnel est estimé à 4 600.00€.

Afin de ne pas surestimer le budget prévisionnel 2024, ce dernier a été calculé sur une valeur de point à 3.93€ pour la masse salariale et non 4.16€ comme prévu pour celui du SSE94.

*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*



*Guillaume SACCO,
Vice-président du CSEE.*

**Compte-rendu de la CSSCT
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du Val de Marne
du 25/04/2024 à 16h00**

Présents :

- Monsieur SACCO, Directeur-adjoint du SSE94, Vice-Président du CSEE
- Madame MERIC, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame VINCENT, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT

Début de la séance à 16h15

1. Défibrillateurs, où en est-on ?

La demande a été faite il y a quelques mois, Monsieur SACCO donne son accord pour l'achat d'un défibrillateur pour les 2 sites (de Créteil et Choisy le Roi), il nous demande de nous rapprocher de Madame QUEVRIN (chef comptable) pour choisir ensemble les modèles avec les contrats de maintenance appropriés.

2. Définir et afficher les noms des guides files et serre-file :

Monsieur SACCO nous dit qu'il s'en occupe, néanmoins nous définissons ensemble le nombre de salariés par sites, soit :

8 au SSE à Créteil

4 en AEMO à Choisy le Roi –

2 à la Réparation Pénale.

3. Affichage et infos salariés concernant le lieu en cas d'attentat et d'incendie :

Les lieux de repli prévus en cas d'intrusion sont dans les 2 grandes salles au SSE à Créteil et à Choisy le Roi. Lors des prochaines formations incendie, la direction se rapprochera du prestataire pour être conseillé sur le meilleur choix en fonction de nos locaux respectifs.

4. Boutons anti-panique dans les salles d'entretien, où en est-on avec leur utilisation ?

Les Boutons anti-panique sont existants au service de Créteil depuis 2022. Tous les professionnels ne sont pas informés de leur existence, ni même de leurs utilisations. Monsieur SACCO s'engage à prendre connaissance de cet outil, d'en discuter lors de la réunion de cadres pour leur donner l'information et écrire ensemble une procédure d'utilisation pour que les salariés s'en servent au besoin.

5. Armoire pharmacie, où en sont les achats ?

La recharge de toutes les armoires à pharmacie est en cours, ainsi que l'achat de l'armoire à pharmacie à la comptabilité qui n'en possède pas.

6. Fils électrique qui traînent, peut-on les sécuriser ?

Les fils électriques qui traînent au sol sont vecteur de risques de chutes pour les utilisateurs des pièces concernées. Cette démarche de sécurisation est en cours par l'agent technique.

7. Questions diverses :

RAS

La séance est levée 17h05.

Mireille EKOBO
Secrétaire de la CSSCT



Guillaume SACCO
Vice-président de la CSSCT

***PROCES-VERBAL DU CSEE Extraordinaire
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 30.04.2024 à 12h30***

Présents :

- Monsieur SACCO, Vice-Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS, en visio conférence
- Madame VINCENT, titulaire liste NS, en visio conférence

Absents :

- Madame MOINARD, titulaire liste NS

1 – Consultation des congés prévisionnels des salariés

Les congés prévisionnels des salariés ont été vérifiés, des corrections sont à apporter.

Suite à ces modifications, le planning prévisionnel sera validé et affiché sur le tableau du personnel.

*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*



*Guillaume SACCO,
Vice-Président du CSEE.*

PROCES-VERBAL DU CSEE
Du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 30/05/2024 à 14h

Présents :

- Monsieur SACCO, Vice-Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS

Absents :

- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

1. Approbation du procès-verbal du CSEE du 25/04/2024 et du dernier compte-rendu de la CSSCT du 25/04/2024 ainsi que du procès-verbal extraordinaire du CSEE du 30/04/2024

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

Départ au 14/04/2024 de Madame Nadia GOMIS (cheffe de service)

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD (gelé).

3 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI

1 poste de chef de service est à pourvoir en CDI

Service d'Investigation Éducative 2

Départ au 08/04/2024 de Madame Alexandra MICHEL (psychologue)

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI

Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

Changement d'équipe pour Daphnée PARISOT au 15/04/2024

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

Départ au 08/04/2024 de Madame Alexandra MICHEL (psychologue)

Prise de poste de Madame Emma CHAPOULIE au 04/04/2024 (psychologue)

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir.

Direction

Départ de Madame Nadia KHOUALED au 30/04/2024 (Directrice)

Équipe technique

Pas de poste à pourvoir.

Stagiaires

Alexandra CONTINO, arrivée le 09/04/2024, stagiaire CAFERUIS, Equipe 3

Cosimo MARTORANA, arrivé le 22/04/2024, stagiaire Educateur Spécialisé, Equipe 3

Eugénie LEFRANC départ le 12/04/2024, psychologue, Equipe 4

3. Activité du SSE 94

L'activité de l'Assistance Educative en Milieu Ouvert est de 72,21%.

Certains travailleurs sociaux ne sont pas à leurs normes fautes d'ordonnancements.

Depuis le début de l'année, l'activité oscille, due au manque d'ordonnement et aux difficultés de recrutement

Concernant le Service d'Investigation Educative, il y a des ordonnancements, 78 ordonnances sont en attente. L'ensemble des professionnels sont à leur norme.

Concernant la Réparation Pénale, 114 mineurs sont en attente de prise en charge.

4. Les comptes administratifs

Le Direction Générale a informé les directeurs d'établissement que la communication sur les comptes administratifs n'est en aucun cas obligatoire.

Notre directeur adjoint tient à nous faire un bref résumé des comptes :

- L'Assistance Éducative en Milieu Ouvert a un résultat déficitaire à - 546 718 €, 90% lié à l'activité non réalisée.
Faits marquants 2023 : La rencontre avec la DPEJ pour mettre en amorce le projet immobilier ainsi que le projet Street Art.
- Le Service d'Investigation Éducative, a un résultat de - 60 530€. L'activité représente 92%. Il y a eu un ajustement des provisions pour indemnité de départ en retraite non prévues.
Faits marquants 2023 : augmentation progressive de l'ordonnement. Un audit a été effectué. Malgré deux départs en fin d'année, les équipes étaient stables. Les enjeux actuels concernent des recrutements.
- La Réparation Pénale présente un excédent de 35 213 €.
Faits marquants 2023 : l'agrément définitif a été fixé à 270 mesures (3 postes), la PJJ a demandé une action collective sur le thème de la solidarité. L'enjeu principale était et est la stabilisation de l'équipe.
- Il est tout de même important de rassurer en précisant que les comptes, de façon globale, sont consolidés via la Fondation et que cet état financier du SSE94 concerne tous les autres services de la Fondation.

5. Réseau informatique et ordinateur du SSE91

Les ordinateurs du SSE91 doivent être reformatés/réinitialisés par le service informatique avant de pouvoir être attribués au SSE94.

Un diagnostic a été fait par le siège, il a été constaté de gros défaut d'entretien et de maintenance.

Ce sujet est traité et prit au sérieux auprès du siège.

6. Protocole Jeux Olympiques

Le protocole a été présenté. Il sera ultérieurement présenté à l'ensemble des salariés.

Le SSE94 ne va pas être impacté directement et le service ne devrait pas rencontrer de difficultés d'ouverture durant cette période.

Cependant, si des salariés habitent sur des zones impactées par les JO ou traversent des zones impactées pour se rendre au SSE, ils doivent se rapprocher de leur chef de service.

7. Questions diverses

- Résultats sondage ANCV 2024 :

Nous avons effectué un sondage afin de connaître l'avis des salariés concernant le format des chèques vacances ANCV. Il en ressort que 56,4% des salariés préfèrent le format dématérialisé contre 43,6% préférant le format papier. Il est donc acté que les salariés auront cette année des chèques ANCV dématérialisés.

- Poste vacant de directeur du SSE94

Monsieur SACCO nous informe de sa prise de poste aux fonctions de directeur à compter du 01/06/2024.

- Changement de calendrier

Le CSSCT prévu initialement le 18/07/2024 est reportée au lundi 19/08/2024.



*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*

*Guillaume SACCO,
Vice-Président du CSEE.*

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 27 juin 2024 à 13h30

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS

Absents :

- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

1. Approbation du procès-verbal du CSEE du 30 mai 2024

Le PV est validé à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

*3 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD (gelé).
1 poste de chef de service est pourvoir en CDI.*

Service d'Investigation Éducative 2

*1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.
Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du Service d'Investigation Educative.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

*1 postes de travailleurs sociaux est à pourvoir en CDI.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

*1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.
3 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

*1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.
Départ d'Anne Elise BLIN, psychologue au 31/05/2024.
1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.*

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir.

Direction

Pas de poste à pourvoir.

Équipe technique

Pas de poste à pourvoir.

Stagiaires

BOICHA Nordine, stagiaire CAFERUIS en AEMO 2, fin de stage le 29/05/2024.
DEPASQUALE Lucie, stagiaire psychologue au SIE 2, fin de stage le 08/05/2024.

3. Activité du SSE 94

Sur le mois de mai 2024, il n'y a pas d'évolution particulièrement notable.
Certaines équipes commencent à avoir de nouveau des ordonnancements, mais pas suffisamment pour que ce soit significatif.

4. Gestion des stocks et commande

Concernant les fournitures, les secrétaires font un point avec leurs équipes respectives comme cela se fait actuellement puis transmettent par mail à l'assistante de direction.

Cette dernière centralise les demandes pour ensuite les adresser à Mme Quevrin qui passera commande.

Une fois les commandes réceptionnées, l'assistante de direction les attribue aux secrétaires.

Concernant la gestion des stocks (autres que les fournitures de bureau), une secrétaire par site aura à charge de veiller au stock.

Un tableau sera mis en place sur le réseau avec un onglet « fournitures » et un onglet « stock » qui devra être rempli uniquement par les secrétaires.

Cette organisation sera effective en juillet.

Questions diverses

Quelle organisation pour les petits travaux sur les différents sites ?

Mr ALVES sera interpellé pour répondre à ces besoins.

En cas de besoin, il faut faire un bon par mail (sauf cas d'urgence) auprès de Goundo en premier lieu, sinon la direction pour faire le nécessaire.

Qui va se charger de l'entretien des véhicules ? En cas de révision ? En cas d'accident ?

Hors accident, nous sommes tranquilles jusqu'en novembre puis janvier pour les révisions des véhicules.

La première proposition est que chaque équipe ait son parc automobile à prendre en charge (ce sujet va être travaillé en réunion de co-direction).

Un compresseur sera acheté par site afin de pouvoir regonfler les pneus en cas de nécessité.

Qu'en est-il du parc informatique ?

Un informaticien est venu sur site pour prendre des informations sur tous les ordinateurs installés actuellement.

Ce professionnel va faire des propositions pour améliorer nos équipements.

Pour information, une parution dans le Journal Officiel du 26/06/2024 annonce l'avis favorable de la Commission Nationale d'Agrément, le 20 juin 2024 concernant deux accords BASSMS du 04/06/2024.

La publication de cet arrêté d'agrément permet ainsi dès à présent l'application des deux accords :

- l'un permettant **l'octroi du Ségur à tous les professionnels** qui n'en bénéficiaient pas encore dans le cadre de la politique salariale, soit une indemnité de 238 € bruts par mois, **à compter du 1er janvier 2024** à l'ensemble des salariés non concernés jusqu'à présent, quel que soit leur secteur d'activité ;
- l'autre, de définir **les modalités de la négociation relative à la CCUE**, prévoyant un calendrier de négociation et des moyens spécifiques (temps de préparation, moyens

financiers à destination des organisations représentatives, actions en faveur de la visibilité du secteur).

*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. LEGRAND', with a long horizontal stroke extending to the right.

*Guillaume SACCO,
Président du CSEE.*

***PROCES-VERBAL DU CSEE Extraordinaire
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 04.07.2024 à 11h15***

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS

Absents :

Pas d'absents.

1- Information consultation relative à un changement de lieu pour le poste de documentaliste

Le siège souhaite créer un *Pôle Communication* et envisage le transfert du poste de documentaliste au siège à Paris afin de répondre au besoin de cette création.

Le CSEE rendra un avis.

*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*

*Guillaume SACCO,
Président du CSEE.*



***PROCES-VERBAL DE CARENCE DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 18.07.24 à 14h***

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Pour des raisons organisationnelles internes, la réunion du CSEE prévue en date du 18 juillet 2024 ne peut se tenir, et ne pourra se faire sur le mois de juillet 2024.

*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*



*Guillaume SACCO,
Président du CSEE.*

***PROCES-VERBAL DU CSEE Extraordinaire
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 19.07.2024 à 10h30***

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS

En l'absence de la secrétaire et de la secrétaire adjointe du CSEE, les élus désignent une secrétaire de séance : Madame MOINARD

La réunion s'est tenue en visio-conférence.

1. Avis consultatif du CSEE extraordinaire du 4 juillet 2024

Les élus n'ont pas suffisamment d'éléments pour donner un avis quant au changement de lieu du poste de documentaliste.

Nous apportons au Président du CSEE les questionnements que nous avons :

- Quel est l'impact financier de ce changement de poste sur le budget du SSE 94 ?
- Quelles seront les missions de la documentaliste au siège ? (les élus demandent d'avoir accès à la fiche de poste)
- Comment seront fournis les éléments utiles au travail d'accompagnement des mineurs ?

Une partie du salaire de la documentaliste sera refacturé sur les frais de siège. Ce changement de ligne budgétaire permettra de faire des économies sur le SSE94.

Les missions de la documentaliste sur la partie communication ne changent pas, seul le lieu change. Pour autant, la fiche de poste n'est pas créée à ce jour.

Les missions propres au SSE94 ne sont pas encore définies mais ne seront plus effectuées par la documentaliste. Ces tâches seront réattribuées à un salarié du SSE 94, éventuellement au Directeur Adjoint.

La création d'un « Pôle Communication » va permettre d'accentuer la communication vers les partenaires extérieurs, notamment resserrer le lien avec les centres de formations.

Le siège souhaite aussi mettre en avant la partie événementielle de la Fondation, comme cela a pu être fait par la documentaliste du SSE 94 en 2023.

De ce fait, le siège souhaite que le poste de documentaliste soit rattaché au siège afin d'envisager la création d'un « Pôle Communication » de la Fondation.

Un des axes stratégiques de la Direction Générale est de renforcer les liens partenariaux. Or, l'absence d'une documentaliste sur le site du SSE 94 va engendrer une perte de qualité et d'informations dans le lien partenarial de proximité.

En effet, à ce jour, la documentaliste du SSE 94 est en lien régulier avec les partenaires et effectue les fonctions suivantes pour le SSE 94 :

- Recherches documentaire pour les professionnels, pour les stagiaires, pour les équipes et leur cadre, pour la direction.
- Gestion de la bibliothèque et des revues techniques.
- Gestion du prêt aux personnels et animation de la bibliothèque.
- En lien avec le groupe « Lutin des adresses utiles », recensement et réactualisation des différentes adresses des partenaires et lieux ressources et réactualisation dans un dossier papier et dans un dossier informatisé.
- Recherches de formations demandées par les professionnels et la direction
- Veille informationnelle et réglementaire dans les domaines de l'intervention sociale, dans le champ de la protection de l'enfance
- Organisation de rencontres partenariales répondant aux besoins des professionnels, organisation en lien avec la direction et le groupe « Communication externe » des rencontres partenariales au sein du SSE 94 afin de mieux se connaître et faciliter l'exercice des mesures.
- Présentation des missions du SSE 94 auprès de partenaires et d'institutionnels.
- Organisation de conférences débat en lien avec la médiathèque Nelson Mandela s'adressant aux professionnels du SSE 94 et aux partenaires du département.
- Création de supports de communication
- Réalisation de documents de communication : plaquettes service, plaquettes projet, diaporamas, livrets d'accueil, invitations, affiches, etc....
- Création de médias présentant les missions du SSE 94 et de l'association.
- Participation à des groupes de travail internes, associatifs et nationaux.
- Au SSE 94, participation aux groupes de travail interne : « Accueil des stagiaires et des nouveaux professionnels », au « Comité de pilotage Qualité du SSE 94 », au groupe « communication externe », au groupe « petite enfance », et au groupe « Lutin des adresses utiles »
- Au niveau local, participation au réseau « parentalité » : réseau regroupant des professionnels partenaires de Créteil (EDS, associations, centres sociaux, CAF, éducation nationale, santé, médico-social, etc.). Ce réseau organise entre autres le mois de la parentalité à Créteil.
- Au niveau national, membre actif du réseau documentaire en sciences et actions sociales PRISME (et collabore au groupe THESIS - recherche en travail social).

Les membres élus sollicitent une levée de séance de cinq minutes de 10h45 à 10h50 afin de s'entretenir pour rendre leurs avis.

Les représentants des élus émettent un avis défavorable quant au changement de lieu du poste de documentaliste. En effet, le transfert du poste de documentaliste représente une perte pour les professionnels du SSE 94 et de ce fait une baisse de qualité de travail et dans les liens partenariaux de proximité.

Les tâches exercées par la documentaliste vont devoir être repensées en interne afin de permettre aux professionnels de poursuivre leurs missions.

Fin de séance : 11h00



*Elise MOINARD,
Secrétaire remplaçante du CSEE.*

*Guillaume SACCO,
Président du CSEE.*

PROCES-VERBAL DU CSEE
Du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 29/08/2024 à 14h00

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS

Absentes :

- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Début : 14h05

Pour faciliter la retranscription de la prise de notes, la réunion est enregistrée avec l'accord de Monsieur SACCO et des élus.

1. VALIDATION DES DERNIERS PV : (le 27 juin, le 04 et 09 juillet ; le PV de carence du 18 juillet 2024)

- ✚ Les PV des 27/06 ; 04 et 09 juillet ont été validés à l'unanimité des membres élus présents.
- ✚ Le PV de carence du 18 juillet sera validé à la prochaine réunion car nous n'en étions pas en sa possession.

2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Service d'Investigation Éducative 1

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD (gelé).

3 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI

Service d'Investigation Éducative 2

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI

Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

Départ de Madame Madina BALLO au 30 juillet 2024

Départ de Madame Alexandra CONTINO au 30 juillet 2024 (Stagiaire CAFERUIS)

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale :

Départ de Madame Hélène ONGUNLEYE au 30/07/2024

1 poste à pourvoir en CDI.

Équipe technique :

Départ de Monsieur Philippe BORDIER au mois de juin 2024.

Accueil :

Entrée et départ de Mme Hatoumata SACKO au mois de juillet en remplacement de Monsieur Julien KACZMIERZAK.

Départ de Nohe CROCE (CDD), il était recruté pour assurer le classement de l'archivage des dossiers.

3. ACTIVITE DU SERVICE :

Réparation pénale :

Fin juin, nous étions à 106 mesures facturées sachant que nous avons une norme à 270 mesures à l'année. Il y a eu un petit retard dû au turnover des professionnels, ce qui a entraîné un décalage d'envois des fins de mesures.

Le stagiaire en contrat d'apprentissage ne sera plus embauché pour l'équipe RP car la fondation n'est pas financée pour ce type de contrat.

AEMO (Assistance Éducative en Milieu Ouvert) :

L'ensemble des professionnels est à sa norme. L'activité augmente peu à peu, mais ne sera pas faite en raison de la carence des postes.

Le ratio de l'AEMO correspond au manque de recrutement. Il y a 6 postes à pourvoir sur l'ensemble des équipes AEMO.

SIE (Service d'Investigation Éducative) :

Tous les professionnels sont également à leur norme. La liste des différés s'accroît, pourtant les équipes ne sont pas complètes, surtout le SIE1. Le recrutement sur cette équipe est en cours. Il y a 3 postes à pourvoir en CDI sur l'équipe SIE.

4. QU'EN EST-IL DU DON DES ORDINATEURS FAIT PAR LE SSE 91 ?

La directrice du SSE 91 attendait la validation du service informatique pour qu'ils les récupère et les reboute pour le SSE 94.

Monsieur SACCO a pris contact avec le service informatique qui lui suggère de les récupérer, la manipulation sera faite à distance à la rentrée.

Il estime qu'ils sont au nombre de 7 ou 8 postes d'ordinateurs. Pour information, ils ont 3 ans de vie.

5. QU'EN EST-IL DU PASSAGE DU RESPONSABLE INFORMATIQUE :

Monsieur Sébastien JACKIN responsable informatique, a fait un diagnostic sur le réseau informatique des 2 sites. À son passage, il avait fait des manipulations pour redynamiser le serveur, le résultat est satisfaisant.

Il préconise un grand chantier qu'il appelle « architecture informatique » qui sera introduit au niveau de toute la fondation Olga Spitzer, ce projet est censé améliorer et simplifier l'utilisation et le stockage des données. Il a déjà échangé avec le Directeur Général, qui a donné son accord de principe. Prochainement, il devra le présenter en COMEX (la plénière des directeurs) pour ensemble évaluer les lignes budgétaires.

Le CSE sera également sollicité un avis consultatif.

Madame MERIC soutient que les ordinateurs sont en mauvais état car ne sont jamais nettoyés en profondeur, alors que le matériel est vieillissant et alourdis par tous les suppressions des dossiers qui forcément ne rendent pas la place à 100% dans le disque dur.

Nous soutenons qu'en effet, nos ordinateurs sont lents car pollués par plusieurs années sans nettoyage efficace, les fichiers et dossiers sont supprimés, mais la place n'est pas libérée. Nous questionnons s'il ne serait pas possible de faire un nettoyage de disque pour améliorer les performances des ordinateurs ? Le directeur dit que le responsable informatique assure que la migration sur office 365 et la transmission sur les clouds viendraient tout alléger.

Il nous informe que les téléphones portables ne sont pas pris en compte dans ce projet.

6. PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES :

Le plan de développement a été réformé. Le délai de l'avis consultatif du CSEC était fixé à fin juillet mais a été reporté. Nous attendons leur avis pour en communiquer davantage sur le sujet.

7. FORMATION REFERENT HARCELEMENT :

Monsieur SACCO a relayé via l'assistante de direction les dates retenues pour la formation par le siège. Les élues concernées en sont informées, elles attendent la communication sur le contenu de la formation.

8. QUESTIONS DIVERSES :

Madame EKOBO soulève la difficulté d'installation de la nouvelle charte graphique des 2 nouvelles polices que l'ensemble des salariés devra télécharger et utiliser à partir de septembre, à l'unanimité, les élus et le directeur sont d'accord quant à la difficulté de téléchargement de la nouvelle charte graphique. Monsieur SACCO nous annonce que la matrice n'est pas bonne, de d'abord installer la nouvelle signature, il se chargera de faire une communication dès qu'il aura des éléments nouveaux.

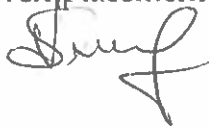
Madame MERIC questionne s'il ne serait pas plus simple pour la signature, de faire appel une personne qui s'y connaît bien en informatique. Le modèle de signature précédent que Mme QUEVRIN avait envoyé l'année dernière à utiliser pour les mails était transformable et simple. Mme QUINTARD dit l'adresse prend beaucoup de place en bas de page sur les courriers, rapports.

Fin à : 16h00

Mireille EKOBO

Secrétaire de la CSSCT

en remplacement de la secrétaire du CSEE



Guillaume SACCO

Président du CSEE.

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 26/09/2024 à 13h30

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

- Madame EKOBO, titulaire liste NS

Pour faciliter la retranscription de la prise de notes, la réunion est enregistrée avec l'accord de Monsieur SACCO et les élus.

1. Approbation du procès-verbal du CSEE et du dernier compte-rendu de la CSSCT

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

*3 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD (gelé).
1 poste de psychologue est à pourvoir en CDD.*

Arrivée de Candy GOUVEIA, en tant que cheffe de service.

Service d'Investigation Éducative 2

*1 poste de psychologue est à pourvoir en CDD.
Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du Service d'Investigation Educative.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

*1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

*1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.
2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

*1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.
1 poste de psychologue est à pourvoir en CDI.*

Réparation pénale

*Départ de Jessica NIVELES.
2 postes de travailleur sociaux sont à pourvoir en CDI.*

Direction

1 poste de directeur adjoint est à pourvoir en CDI.

Équipe technique

1 poste d'agent technique est à pourvoir en CDI.

Stagiaires

Pas d'accueil de stagiaires sur le mois de mois d'août.

3. Activité du SSE 94

Nous n'avons pas obtenu les chiffres.
Ce point est à reporter lors du prochain CSE.

4. Informations sur les contrats d'entretien de ménage sur le site de Créteil

Tous les contrats de ménage Créteil et Choisy ont été résiliés par la Direction Générale.
Le siège prend la main et a lancé un appel d'offres.
Plusieurs entreprises sont passées sur les sites pour répondre à l'appel d'offres.

Monsieur SACCO a des tableaux en sa possession émanant de la société de ménage 3PServices listant les besoins par service.

Un point récapitulatif est fait concernant le service comptabilité et le site de Créteil.

Le même point récapitulatif sera fait ultérieurement avec les membres de la Réparation Pénale.

Concernant le site de Choisy, le contrat s'arrête en fin d'année et ne sera pas reconduit.

Les contrats d'entretien vont être mutualisés au sein de la Fondation.

5. Quelle temporalité concernant le changement de lave-vaisselle à Choisy le Roi ?

La commande d'un nouveau lave-vaisselle a bien été faite, mais sa date de livraison n'est pas encore connue.

Il va être nécessaire de mettre le lave-vaisselle à l'extérieur pour permettre un nouveau traitement anti cafards avant d'installer le nouveau.

La direction va contacter le service d'encombrant de la commune pour faire enlever ce lave-vaisselle.

6. Quel est le processus d'intervention du prestataire qui remplace le poste d'agent technique.

Si un salarié a une demande d'intervention à faire, il peut formuler une demande par mail à l'assistante de direction en mettant en copie le chef de service ainsi que Madame Quevrin. Ensuite, l'assistante de direction adresse une liste de tâches à faire à Monsieur ALVES qui interviendra pour répondre à plusieurs demandes à la fois.

7. Présentation/échange autour du DUERP et du PAPRI Pact

Ce point est remis à l'ordre du jour du prochain CSE.

8. Demande de modification du CSE du 17 octobre 2024.

Le prochain CSE est reporté au lundi 14 octobre à 9h30 à Créteil.

9. Position de la fondation concernant la demande de dérogation de prise des congés du 4^{ème} trimestre sur janvier 2025.

La Fondation ne permet pas la pose de Congés Trimestriels du 4^{ème} trimestre sur janvier 2025. Selon le Code du Travail, les salariés doivent poser nécessairement 2 semaines consécutives entre le 1^{er} juin et le 31 octobre. Les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} semaines peuvent être posées jusqu'au 31 mai de l'année suivante, seule la 5^{ème} semaine peut être scindée.

10. Position de la Direction quant à la fermeture du service une heure plus tôt le 24 et le 31 décembre 2024.

La direction comprend la demande du SSE94 mais maintient sa position quant au fait que le service doit être ouvert jusqu'à 17h30 pour assurer l'accueil du public.

En attendant, cette demande va être remontée à la Direction Générale afin de s'assurer que la décision soit harmonisée au niveau des SSE de la Fondation.

11. Questions diverses

**Lors de la formation sur l'accueil de stagiaire, des travailleurs sociaux ont appris que légalement un stagiaire ne peut pas intervenir seul, ni transporter un mineur seul.*

Qu'en est-il de la position de la direction du SSE94 ? Quelles sont les limites d'interventions d'un stagiaire au sein de nos équipes ?

Le directeur est en accord pour définir un périmètre d'intervention tout en prenant en considération la nécessité qu'un stagiaire puisse prendre certaines responsabilités. Malgré tout, il en est actuellement de la responsabilité du chef de service et du travailleur social référent.

Cette question sera amenée en réunion de co-direction afin de questionner et définir les responsabilités du stagiaire et du service. Il est nécessaire que ce soit cadré par l'institution et harmonisé au sein des équipes.

**Qu'en est-il du projet immobilier ?*

Il y a eu une rencontre avec la DPEJ au mois de juillet 2024 avec également d'autres financeurs. Il en ressort que la Direction Générale a décidé que le SSE94, en dehors de l'équipe de Choisy, déménage dans l'immeuble Olof Palm dans le courant de l'année 2025.

La DPEJ baisse la commande pour l'Assistance Educative en Milieu Ouvert passant de 700 ordonnancements à 590. La Direction Générale nous garantit une absence de licenciement.

Une réunion institutionnelle se tiendra le 18 novembre 2024 pour évoquer ce déménagement. Des groupes de travaux s'organiseront pour travailler sur l'aménagement de l'espace et sur l'organisation de cet emménagement.

Questions diverses

Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.

Guillaume SACCO,
Vice-Président du CSEE.



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 14.10.2024 à 9h30

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, membre suppléant remplaçante de Madame LEGRAND

Absente :

- Madame LEGRAND, titulaire liste NS

La réunion est enregistrée sous format audio avec l'accord de Monsieur SACCO et de l'ensemble des élus.

1. Approbation du procès-verbal du CSEE du 26/09/2024

Le procès-verbal du 26/09/2024 est validé à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

- Arrivée le 23/09/2024 de Tamara BAEUMLIN, éducatrice de jeunes enfants.
(CDI à 1 ETP)
- Retour de la psychologue Joséphine GUEGUAN le 23/09/2024.
(CDI à 0.52 ETP)

2 postes de travailleurs sociaux restent à pouvoir en CDI.

1 poste de travailleur social en CDD (gelé).

1 poste de psychologue reste à pouvoir en CDD.

Service d'Investigation Éducative 2

Le poste de psychiatre reste à pouvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

- Arrivée de Mathilde MAILLARD le 09/09/2024, stagiaire Educatrice de Jeunes Enfants, tutrice Alexandra MERIC.

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir, dont 1 en CDI et 1 en CDD.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

- Arrivée le 30/09/2024 de Asma GASMI, éducatrice spécialisée.

1 poste de travailleur social reste à pourvoir en CDI.

1 poste de psychologue reste à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

- Vincent GUILLOT, psychologue stagiaire, arrivé le 30/09/2024, tutrice Chloé BRULIN.

2 postes de travailleurs sociaux restent à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

- Arrivée le 23/09/2024 de Perusya PALAMBWA ANGOL, stagiaire assistante sociale, tutrices Elise MOINARD et Claire LEGUAY.

1 poste de travailleur social en CDI reste à pourvoir.

1 poste psychologue reste à pourvoir en CDI.

Réparation pénale

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Direction

1 poste de directeur adjoint reste à pourvoir.

Équipe technique

1 poste d'agent technique est à pourvoir en CDI.

Accueil

En août-septembre : Hatoumata SACKO entrée fin août et sortie le 6 septembre (CDD).

En septembre : entrée 26/09 et sortie 27/09 de Mariam SOUKOUNA (CDD).

3. Activité du SSE 94

L'activité du service des mois d'août et septembre n'ayant pu être finalisée à la date du CSEE, elle sera transmise ultérieurement pour analyse.

En revanche, vous trouverez ci-après l'activité de juillet 2024 :

A.E.M.O.

Il y a 23 mesures en différé sur l'ensemble des équipes d'AEMO. Il peut y avoir un décalage entre les chiffres de la comptabilité et ceux des chefs de service dû aux attributions faites entretemps.

En juillet, nous avons réalisé 71,78% de l'activité, soit moins 6% par rapport à la même période en 2023 (l'équivalent de - 40 journées cumulées depuis début d'année 2024).

Une moyenne de 26,65 mineurs par travailleur social est constatée. La norme est de 26 mineurs par travailleur social.

Il a été demandé si les travailleurs sociaux prennent toujours des situations au-delà de leur norme ? Guillaume SACCO explique que c'est le cas lorsqu'il y a des départs dans les équipes. Pourtant, il a été constaté à une certaine période une volonté de quelques travailleurs sociaux de dépasser la norme.

Guillaume SACCO confirme que ce n'est pas la norme et que la Direction va maintenir une vigilance sur ce point.

M.J.I.E.

Suite à l'arrivée de Tamara BAEUMLIN, le SIE descend à moins de 30 mesures différées. Dès qu'un autre travailleur social sera recruté, les différés seront quasiment éclusés.

Réparation Pénale

Suite aux rencontres les 8 et 15/10/2024 entre Cèdre TEILHARD (CDS SIE1 & Réparation pénale) et Madame BARTE (adjointe territoriale à la PJJ), il a été acté qu'une quarantaine de mesures soit classées sans suite et non exercées du fait de leur moindre gravité.

A fin septembre, 126 mesures ont été facturées au lieu de 135, ce qui est un résultat très correct, mais il risque d'y avoir une baisse significative pour le 2^{ème} semestre, car depuis un mois, il n'y a plus qu'un seul travailleur social en poste.

Concernant le recrutement, Cèdre TEILHARD a reçu une candidate qui pourrait ne pas venir, car elle a des exigences salariales, du fait de sa formation et de l'absence d'équivalence dans la convention collective, qui ne pourront pas être acceptées par la direction par souci d'équité avec les autres salariés.

Un autre candidat s'est désisté pour les mêmes raisons.

Le constat est fait qu'il y a moins de candidat en Réparation pénale qu'en Assistance Educative en Milieu Ouvert.

Ce point sur l'activité du SSE 94 sera à revoir au prochain CSEE avec les tableaux de juillet-août-septembre-octobre.

4. Présentation du DUERP et PAPRIPACT

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un outil que les employeurs ont l'obligation de mettre en place dans une démarche de prévention des risques.

Le PAPRIPACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) est un document obligatoire dans lequel on définit, sur une ou plusieurs années, les actions de prévention nécessaires à réaliser qui doivent agir sur les risques professionnels identifiés.

Le DUERP sert donc à identifier les risques professionnels et le PAPRIPACT à garantir la bonne exécution des actions de prévention nécessaires. Ces deux volets sont soumis à l'employeur d'une part et à consultation et avis du CSEE d'autre part.

La DRH a envoyé un email pour demander de corriger la formulation « information et consultation ».

La Direction générale a fait un 1^{er} retour plutôt positif.

Présentation de la matrice : c'est un tableau avec une cotation. Il faut rajouter l'agent d'accueil dans les colonnes « descriptions / postes de travail ».

Les chiffres des cotations sont provisoires. Il est nécessaire de travailler la cotation et la criticité avec le CSEE et les CDS.

En cas de faits d'agression verbale, Guillaume SACCO demande de les remonter à la Direction, afin d'en évaluer le degré de dangerosité.

Pour information, l'institution, en tant que personne morale, ne peut pas porter plainte lorsqu'il s'agit d'agression verbale. Elle ne peut porter plainte que lorsqu'il y a des coups physiques et des dégradations matérielles.

Un travail conséquent sur la mise en place du PAPRIPACT avait déjà fait par l'ancien CSEE et la précédente Direction.

Guillaume SACCO reviendra vers le CSEE avec une version travaillée et corrigée.

Sous quel délai ? Guillaume SACCO informe que ce sujet sera à l'ordre du jour du COMEX du 15/10/2024. Il va se pencher sur l'organisation et le délai de réalisation. Des groupes de travail seront certainement mis en place.

5. Point ménage et échéance des contrats

Les contrats actuels sont conclus avec la société 3P :

- Choisy : fin de contrat le 24 décembre 2024 ;
- Créteil : fin de contrat soit à la date anniversaire de début de contrat en juin 2025, soit à la date de signature en septembre 2025.

Vérification est faite des tâches notées sur le contrat et du nettoyage réellement fait dans les locaux de la réparation pénale.

Il est signalé un problème d'hygiène des toilettes qui ne sont pas assez nettoyées. Par contre, sur le contrat, il est noté 1 passage une fois par semaine, alors que dans la réalité, il y a 2 passages par semaine.

Pour un nettoyage plus en profondeur de son bureau, le salarié doit débarrasser son bureau et en faire la demande à l'agent de nettoyage.

Il est proposé de remettre en place un affichage pour que les salariés vident le frigo afin de le nettoyer. Si des aliments sont laissés, ils seront jetés.

Actuellement un appel d'offres est mis en place par le siège pour tous les services de la Fondation.

Dans l'avenir, la volonté de la Direction Générale sera de mutualiser les différentes offres pour l'ensemble des services.

6. Rappel des règles de sécurité et de vigilance

A plusieurs reprises, des salariés ont reçu du public au-delà des horaires d'ouverture du service, sans avoir informé un collègue ou le chef de permanence.

Pour rappel, un salarié n'a pas le droit de rester seul au service en présence du public.

Guillaume SACCO a déjà informé les chefs de services de prévenir et d'organiser les rendez-vous en fin de journée.

De même, il a été rappelé d'être vigilant quant à la fermeture des volets et des radiateurs dans les salles d'entretien en fin de journée.

La Direction devrait envoyer un mail à l'ensemble du service pour rappeler ces règles.

7. Organisation d'un moment convivial

Le CSEE propose d'organiser une galette des rois, soit le mardi 14 ou 21/01/2025 vers 13h ou 13h30.

Guillaume SACCO donne son accord pour dégager du temps afin que les salariés puissent participer à ce moment.

La date du 14/01/2025 est retenue.

8. Question diverse

La question de savoir s'il est possible de décaler les CT4 sur le mois de janvier 2025 a été posée ?

Exceptionnellement pour la dernière année, les CT-4 2024 pourront être pris début d'année suivante sous la condition qu'il y ait au moins 1 jours de posé sur décembre 2024.

P/O *Fernanda DOS SANTOS,*
Secrétaire adjointe du CSEE.

Guillaume SACCO,
Président du CSEE.



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 21.11.2024 à 14h00

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, membre suppléant remplaçante de Madame LEGRAND

Absents :

- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS

Avec l'accord de M. SACCO, président du CSEE et des élues, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal du CSEE du 14/10/2024

Après avoir effectué quelques modifications, le procès-verbal du 14/10/2024 est validé à l'unanimité des membres élus présents.

Le compte rendu de la CSSCT sera validé à la prochaine séance.

2. Mouvements du personnel

Pas de mouvement du personnel en octobre 2024.

Dans les équipes d'A.E.M.O., il reste à pourvoir les postes suivants :

- Equipe 1 : 2 postes de travailleurs sociaux en CDI et 1 poste en CDD ;
- Equipe 2 : 1 poste de travailleur social en CDI et 1 poste de psychologue en CDI équivalent à 0.33 ETP ;
- Equipe 3 : 2 postes de travailleurs sociaux en CDI ;
- Equipe 4 : 1 poste de travailleur social à pourvoir en CDI et 1 poste de psychologue en CDI équivalent à 0.33 ETP.

Dans l'équipe Service d'Investigation Educative 1, il reste à pourvoir, les postes suivants :

- 1 poste temps plein et 1 poste à 0.60 ETP de travailleurs sociaux en CDI
- 2 postes de psychologues en CDD : 0,50 + 0,60.

L'équipe Service d'Investigation Educative 2 est au complet.

Il n'y a pas de poste de psychiatre à pourvoir.

Au service Réparation Pénale, il reste à pourvoir les postes suivants :

- 2 postes de travailleurs sociaux, temps plein en CDI.

A la Direction, il reste à pourvoir :

- 1 poste de Directeur Adjoint en cours de recrutement.

Le poste d'agent technique est vacant, mais il n'y a pas de recrutement de prévu.

3. Activité du service

- Assistance Educative en Milieu Ouvert :

A fin septembre, nous sommes à 72% de l'activité, il y a 21 mineurs en attente.

En septembre, chaque travailleur social a géré 29,5 mineurs en moyenne dans le mois.

La moyenne des mineurs par travailleur social sur l'année au 30/09/2024 est de 27 mineurs.

Ces moyennes sont des indicateurs d'une bonne gestion de l'activité.

- Service d'Investigation Educative

Au 30/09/2024, il y a 74 mineurs en attente et 191 mesures ont été facturées depuis le début de l'année. C'est environ 54% des prévisions, ce décalage est dû à un manque de travailleurs sociaux.

- Réparation pénale

Le 1^{er} semestre 2024 est correct car l'équipe était au complet, mais une baisse est prévue au second semestre due à la vacance de postes.

Il y a 172 ordonnances en attente et 2 recrutements sont en cours.

4. Erratum sur le PV du 26/09/2024 concernant les congés légaux

Au sein de la Fondation, il est nécessaire de poser quatre semaines, dont 2 semaines consécutives entre le 1^{er} juin et le 31 octobre.

5. Point sur les CT4 de 2024

Le Directeur Général accorde, à titre exceptionnel pour cette année, que les CT4 puissent être pris en janvier 2025, à condition d'avoir pris au moins un jour sur décembre 2024.

6. Retour d'information de la Direction Générale concernant les horaires des 24 et 31 décembre prochains

M. SACCO informe qu'il n'y a pas d'harmonisation au sein de la Fondation quant à l'horaire de fermeture. Il doit discuter en réunion CODIR afin de savoir comment les permanences de services peuvent s'organiser.

Il fera un email d'information à ce sujet à tous les salariés.

7. Présentation du budget prévisionnel (BP) 2025

La présentation du BP est faite au C.S.E. central. Il n'y a pas d'obligation à présenter le budget prévisionnel aux élus, chaque Président de CSEE est libre de choisir ou non de le présenter.

Cependant, à la demande des membres du CSEE 94, M. SACCO nous présente les grandes lignes.

- **Assistance Educative en Milieu Ouvert**

Enjeux et perspectives 2025 :

- Mise en œuvre du projet immobilier avec le déménagement prévu à Olof Palm ;
- Restructuration du groupe 2 (masse salariale)
- Accompagnement des équipes aux changements en impliquant les salariés dans un cadre contraint concernant la réorganisation du service ;
- Améliorer l'attractivité du service en lien avec la politique développée par la Fondation afin de réaliser l'activité ;
- Maintenir la mise en place de projets collectifs sur le service.

Le taux d'activité est de 67% à la fin d'année 2024 : l'objectif n'est pas atteint.

Argumentation des écarts significatifs entre le budget 2024 et 2025 – Faits marquants 2025 :

- Malgré la suppression de plus de 8 postes, l'écart de 1,36% est lié à l'augmentation de la valeur du point, l'impact de la prime Ségur pour tous et l'inflation de 1% prévu au budget.

- Seuls les groupes 1 (activité, achats, matériels et amortissements) et 2 (masse salariale) sont impactés par la baisse d'activité pour un montant total de moins 385 340€.
- L'écart observé sur le groupe 3 (charges locatives, taxes, etc.) se justifie essentiellement par l'impact des charges locatives du projet immobilier rue Olof Palm.

- **Service d'Investigation Educative**

Enjeux et perspectives 2025 :

- Mise en œuvre du projet immobilier avec le déménagement prévu à Olof Palm.
- Accompagnement des équipes aux changements en impliquant les salariés dans un cadre contraint concernant la réorganisation du service.
- Améliorer l'attractivité du service en lien avec la politique développée par la fondation afin de réaliser l'activité.
- Finalisation du projet de service du Service d'Investigation Educative.
- Compléter les équipes.
- Avoir les arguments pour retrouver une activité annuelle à 500 mesures.

Argumentation des écarts significatifs entre le budget 2024 et 2025 – Faits marquants 2025 :

- Constat d'une baisse d'ordonnancement qui a conduit la DIR PJJ à réduire notre activité de 500 à 400 mesures en 2022 et 2023 et à 350 mesures pour l'année 2024. A cela s'ajoute la difficulté de recruter des travailleurs sociaux depuis 2020 qui ne nous a pas permis de réaliser l'activité prévue, malgré la baisse d'activité opérée par la DIR-PJJ. Nous pensons être en capacité de réaliser 400 mesures en 2025, compte tenu des ordonnances reçues et des recrutements en cours.
- Le projet de déménagement représente un coût supplémentaire annuel de 98 978€, soit 247,45€ par mesure.
- La progression du groupe 2 (19,48%) entraîne un coût supplémentaire de 463,90€ par mesure.

- **Réparation pénale**

Enjeux et perspectives 2025 :

- Mise en œuvre du projet immobilier avec le déménagement prévu à Olof Palm.
- Accompagnement des équipes aux changements en impliquant les salariés dans un cadre contraint concernant la réorganisation du service.
- Améliorer l'attractivité du service en lien avec la politique développée par la fondation afin de réaliser l'activité.
- Evaluation prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2025.
- Ecriture du projet de service.

Argumentation des écarts significatifs entre le budget 2024 et 2025 – Faits marquants 2025 :

- La non-réalisation de l'activité s'explique par des difficultés à constituer une équipe éducative stable depuis 2022.
- Le principal écart observé s'explique en partie par le projet de déménagement du service dans les locaux situés rue Olof Palme.
- La hausse du groupe 2 est liée à l'augmentation de la valeur du point, l'impact de la prime Ségur pour tous et l'inflation de 1%.

8. Questions diverses

Pas de question diverses.



*Fernanda DOS SANTOS,
Secrétaire adjointe du CSEE.*

*Guillaume SACCO,
Président du CSEE.*

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 12.12.2024 à 14h00

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, membre suppléant remplaçante de Madame LEGRAND

Absentes :

- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS

Avec l'accord de M. SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée.
Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

1. Approbation du compte-rendu du CSSCT du 14/10/2024

Le compte rendu de la réunion CSSCT du 14/10/2024 est validé à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel du mois de novembre 2024

Service d'Investigation Éducative 1

Départ le 22/11/2024 de Lilou VIMONT, stagiaire éducatrice spécialisée au SIE1.

1 poste temps plein et 1 poste à 0.60 ETP de travailleurs sociaux en CDI

2 postes de psychologues en CDD : 0,50 + 0,60.

Service d'Investigation Éducative 2

L'équipe Service d'Investigation Educative 2 est au complet.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

Travailleurs sociaux : 2 postes en CDI et 1 poste en CDD restent à pourvoir.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

Malika BENKAHLA, cheffe de service remplaçante de Jennifer ALVAREZ PARAMOS, est arrivée le 12/11/2024 et partie le 25/11/2024.

1 poste de chef de service en CDD à temps plein

1 poste de travailleur social en CDI

1 poste de psychologue en CDI équivalent à 0.33 ETP

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

2 postes de travailleurs sociaux en CDI

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social à pourvoir en CDI

1 poste de psychologue en CDI équivalent à 0.33 ETP

Réparation pénale

2 postes de travailleurs sociaux, temps plein en CDI.

Direction

1 poste de D.A. en cours de recrutement.

Accueil

Maryam SOUKANA, remplaçante de l'agent d'accueil Julien KACZMIERCZAK est arrivée le 19/11/2024 et partie 23/11/2024.

3. Activité du service

Assistance Educative en Milieu Ouvert

Lorsque tous les travailleurs sociaux seront à leur norme, il ne restera pratiquement plus de mesures en différé.

Service d'Investigation Educative

Les mesures en différé sont passées de 80 à 60 mineurs.

Réparation pénale

Il y a toujours beaucoup de mesures en attente. L'activité est habilitée pour 270 mesures.

4. Calendrier prévisionnel 2025 des réunions CSEE et CSSCT

- jeudi 16/01 14h CSEE
- lundi 10/02 14h CSEE et CSSCT à la suite
- Jeudi 13/03 14h CSEE
- Lundi 07/04 14h CSEE et CSSCT à la suite
- jeudi 22/05 14h CSEE
- lundi 16/06 14h CSEE
- Jeudi 17/07 14h CSEE
- jeudi 21/08 14h CSEE et CSSCT à la suite
- jeudi 25/09 14h CSEE
- jeudi 16/10 14h CSEE et CSSCT à la suite
- jeudi 20/11 14h CSEE
- jeudi 18/12 14h CSEE.

5. Questions diverses

Pas de questions diverses.


Fernanda DOS SANTOS,
Secrétaire adjointe du CSEE.

Guillaume SACCO,
Président du CSEE.